

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

**SAISONNIERS
EN BRETAGNE**
100 000 emplois

**ARTISANS TAXI
À RENNES**
Modèle économique
perturbé

N°5223

2 €
30 mars 2024
7jours.fr



**José
Nercellas**
directeur général

L'Orange
bleue
muscle
son
jeu



20



30

Bretagne p/04

- Salon Breizh Silver Économie
- Carnet : groupe Secob
- Travailleurs saisonniers : 100 000 emplois
- Étude Altarès
- Baromètre immobilier des notaires bretons

Ile-et-Vilaine p/09

- L'appli Ckiki : pour la transparence sur les produits
- Medef 35 : 4^e Trophées de l'entreprise inclusive
- Carnet : CPME35
- Artisans taxis : un modèle éco perturbé
- En bref : Hôtel Dieu ; BC-CAP ; Cap Koad
- Restauration collective : visite chez Restoria
- CCRE35 : Trophées des Menhirs

7 JOURS - L'éco de la Bretagne ; N° 5223 ; ÉDITÉ PAR « 7Jours » SAS au capital de 54 000 € ;
SIÈGE SOCIAL : 1 rue la Chalotais, 35000 RENNES ; **TÉL.** 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr ; **ADRESSE POSTALE** : BP 8033 35103 RENNES Cedex 3.
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guillaume LALAU **DIRECTRICE** : Olivia CLAUDEVILLE
RÉDACTRICE EN CHEF : Laora MAUDIEU ; **JOURNALISTES** : Djamel BENTALEB, Suzanne BRUNEAU, Sarah SEDRAOUI
ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO : Anne-Laure JAOUËN et Charles MAINGUY
RESPONSABLE DES CONTENUS DIGITAUX : Karine BARBÉ ; **DIRECTION ARTISTIQUE** : David PEYS ; **MAQUETTISTE / GRAPHISTE** : Steven ISRAEL
PUBLICITÉ : Olivia CLAUDEVILLE ; **ANNONCES LÉGALES & ABONNEMENTS** : Angélique AUBRY, Gwenaëlle MOURIÈRE

Nous contacter : **Rédaction** : redaction@7jours.fr ; **Annonces légales** : annoncelegale@7jours.fr ; **Publicité** : publicite@7jours.fr ; **Direction** : contact@7jours.fr

N° CPPAP 0226 1 83943 / ISSN 2025-6078 / RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION : Corlet Imprimeur, 14110 Condé-sur-Noireau ; Dépôt légal à parution **HEBDOMADAIRE** : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 € **ABONNEMENT 1 AN** : 69 € (TVA incluse) : couplage journal + site internet. Membre de RésoHebdoEco.



SOMMAIRE



Morbihan p/16

- Carnet : Parc de Branféré
- Visite ministérielle
- En Bref : Sense In ; Olmix ; Forum RSE
- Violences intrafamiliales
- Breizh Mod

Grand Format p/20

- Rencontre avec José Nercellas, directeur général de l'Orange bleue, l'enseigne Fitness fondée à Rennes en 1996

Expertise p/26

- Quels leviers pour refinancer une entreprise agricole ? Par Laura Bernardet, avocate au barreau de Rennes

Art de Vivre p/29

- Festival du film d'animation à Rennes
- Festival Mythos à Rennes : le théâtre
- Œnologie : le cépage cinsault

Annonces Légales p/34



Forum Seniors Bretagne #6

« La Silver économie est en émergence »



Par Sarah Sedraoui

Réunies lors de la sixième édition du Forum Seniors à la Glaz Arena de **Rennes**, de nombreuses entreprises, membres du club Breizh Silver Eco animé par la CCI Bretagne, sont venues pitcher leur projet. L'occasion de prouver que la Silver économie est en émergence, un secteur estimé à 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France.

« La Silver économie est un marché mondial difficile à appréhender pour les entreprises, il est en émergence », estime Florian Legaud, coordinateur au sein du club Breizh Silver Eco, basé à la CCI Bretagne. Par Silver économie, il faut comprendre « l'ensemble des produits et services à destination des seniors de plus de 50 ans ».



Florian Legaud, coordinateur au sein du Breizh Silver Eco, basé à la CCI Bretagne

Huit secteurs d'activité principaux

Un marché qui n'est pas uniquement associé à la perte d'autonomie et à la maladie, « cette économie transversale trouve des déclinaisons dans de nombreux marchés, sur huit secteurs d'activité principaux » : santé et bien être, nutrition et alimentation, services à la personne (SAP), sécurité et autonomie (télévigilance, téléassistance, modes de paiement...), habitat, loisirs et sport, tourisme, mobilité/transports (transports collectifs mieux adaptés, solution à trouver au « dernier kilomètre »). Un secteur « rempli d'opportunités mais qui manque aussi d'offres en matière de nutrition / alimentation, mobilité / transports, tourisme, loisirs... ». Pour remédier à ces manques, certaines entreprises, membres du club Breizh Silver Eco, ont présenté leur projet, parmi elles : Ezio, Beclean, Happy Scoot, Oso-AI, Eldom Health Domelior, Kervillage, Ergo-Logis Apave Certification.

Alors même que 30 % des Bretons ont plus de 60 ans (28 % au niveau national), l'enjeu est de taille. En 2030, la France comptera 20 millions de personnes âgées de plus de 60 ans, contre 18 millions aujourd'hui. Un horizon démographique qui induit de nouveaux besoins à destination des seniors de plus de 50 ans, notamment santé, services à la personne, habitat, mobilité.

L'occasion pour Breizh Silver Eco de mettre en avant les nombreuses opportunités pour les entreprises voulant se positionner sur ce secteur. Car aujourd'hui, « ce marché estimé à 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, est en croissance de 5 % au niveau national (étude Xerfi, ndlr) », précise Florian Legaud.

Silver économie,
une économie en croissance
annuelle de + 5 % en France





Bertrand Gervais et Maxime Reinhart, cofondateurs de Someware

L'accessibilité par Someware

Someware, fondée en 2019 à Cesson-Sévigné (280 000 euros de chiffre d'affaires en 2022), est le seul service d'audit d'accessibilité (parcours adapté pour les PMR) en France, déjà utilisé par Rennes Métropole - à travers le réseau Keolis qui opère le réseau Star -, Lorient Agglomération, ou encore Nantes Métropole. *« Nous travaillons indirectement pour les seniors. L'objectif est de leur proposer des critères de recherche un peu plus fins. Car un senior, c'est ni une personne en fauteuil, ni un piéton bien portant, précisent Bertrand Gervais et Maxime Reinhart, cofondateurs de Someware. Quand une annonce indique qu'une boulangerie se trouve à moins de 300 mètres, cela ne nous informe pas sur les conditions de marche. L'idée est de proposer des parcours qui évitent des pentes, des escaliers ou encore des revêtements qui sont sources de chutes. »* Pour cela Someware utilise notamment Handimap, un calculateur proposant des itinéraires multimodaux accessibles ; et Acceslibre Mobilités, outil des collectivités pour cartographier l'accessibilité de leur territoire, particulièrement sur le grand quart Nord-Ouest de la France.

Le club Breizh Silver Eco en chiffres :

Lancé en mai 2022 par la CCI Bretagne
 60 adhérents sur les 8 secteurs de la filière
 4 partenaires associés : Crédit Agricole Bretagne, AG2R La Mondiale, La Poste, la Carsat Bretagne
 10 événements organisés par an
 4 événements dont le club est partenaire (Forum des Seniors, Festival SE...)
 1 Concours Silver Autonomie coorganisé avec la Carsat en 2023

Carnet



©Secob

Groupe Secob

Etienne Meesseman,
nouveau président

Christophe Mérel, délégué général du groupe Secob (basé à Cesson-Sévigné, 35) depuis huit ans, vient de passer la main à Etienne Meesseman. Christophe Mérel devient directeur du développement du groupe.

Etienne Meesseman a été élu à l'unanimité par les quinze membres du collectif d'associés pour trois ans. Après une école de commerce et un début de carrière dans des grands cabinets internationaux, Etienne Meesseman intègre le groupe Secob en 2007 comme manager de l'activité Audit, devient associé et responsable du département Audit & Consolidation en 2009. *« L'IA, le traitement des data et la cybersécurité transforment nos pratiques. La mise en œuvre de la facturation électronique ou l'intégration de la RSE, chez nous, comme chez nos clients, nous poussent à l'anticipation pour relever collectivement ces défis. »*

Avec dix bureaux en France répartis sur le Grand Ouest, Paris, Orléans et Montpellier, le groupe Secob (créé en 1963, 24 millions d'euros de chiffre d'affaires) emploie 280 salariés, sur des activités de conseil et services : expertise-comptable, gestion sociale et juridique, audit, numérique (logiciels et services web).

100 000, emplois occupés par des travailleurs saisonniers

Par Sarah Sedraoui

La saison touristique est lancée, et avec elle le retour des saisonniers, jusqu'à novembre. Sur le territoire **breton**, sixième région française pour le recours à l'emploi de saisonniers*, près de 100 000 personnes sont recherchées, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Des travailleurs peinent toujours à trouver un logement.

« **L**e secteur de l'hôtellerie-restauration pèse assez lourd dans la balance économique en termes d'énergie et de main-d'œuvre », indique Oscar Legendre, directeur de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Côte d'Émeraude. En Bretagne, l'emploi saisonnier représente 99 200 postes (chiffres Insee 2019), porté par le tourisme et notamment le secteur de l'hôtellerie restauration qui représente trois contrats sur dix signés et 45 % des heures de travail saisonnier de la région. Ainsi, début août, au plus fort de la saison estivale, près de 33 300 saisonniers travaillent dans un établissement touristique breton.

C'est la sixième région française pour le recours à l'emploi de saisonniers (derrière les régions de la moitié sud de la France), ces postes représentant 6,5% de l'ensemble des contrats salariés



de la région, hors intérim. Par ailleurs, parmi les saisonniers résidant en Bretagne, plus de 80 % sont considérés à bas salaires, percevant moins de 1 060 euros par mois (moyenne sur l'année). Les postes saisonniers concernent seulement certains secteurs d'activité et sont généralement de courte durée (29 jours en moyenne).

« Comment attirer de nouveaux saisonniers ? »

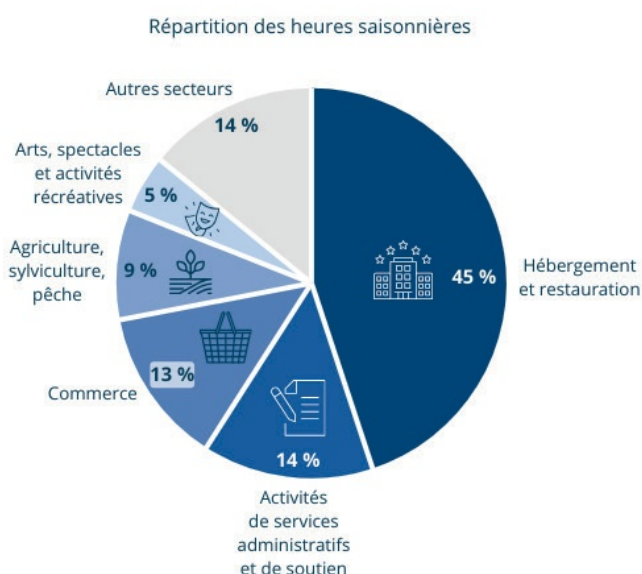
Le secteur de l'hébergement et de la restauration est vecteur d'emploi dans la région (32 600 postes), avec un pic atteint fin juillet : 15 500 postes. Les taux de recours aux saisonniers sont les plus élevés sur le littoral breton - en lien avec l'économie touristique : sur les communautés de communes de Belle-Île-en-Mer (11%), d'Auray Quiberon Terre Atlantique (4%), du Pays Fouesnantais (3,5%), de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime (3,5%), du Pays d'Iroise (3%) ou du Haut-Léon (3%).



Pour accueillir ces nombreux arrivants, le logement reste le principal souci des employeurs. Lors du pic d'activité saisonnier de 2019, l'Insee Bretagne indique qu'un quart des saisonniers avait leur résidence principale à plus de 50 kilomètres de leur lieu de travail saisonnier.

« En Côte d'Émeraude, nous avons choisi d'ouvrir des embauches avec possibilité de logements, en internats ou appartements avec baux de trois mois renouvelables une fois, indique Oscar Legendre. Nous proposons près de 160 places dans nos hébergements de Cancale - Saint-Malo Dinard - Saint-Éogat et Dinan et d'autres projets de logements sont en cours. C'est nécessaire, car le défi et le frein principal pour le recrutement de saisonniers en Bretagne sont le logement ».

Principalement dans les secteurs liés au tourisme pendant l'été



« Nous faisons des efforts de notre côté pour attirer, en modifiant les horaires par exemple, plus attractifs et adaptés ; ou d'autres adaptations pour les salariés (mutuelle spéciale, permis de conduire...) mais cela n'est pas suffisant. Comment attirer de nouveaux saisonniers sans logement ? »

Entre 400 et 600 saisonniers sont recherchés pour ce secteur de l'hôtellerie-restauration sur la Côte d'Émeraude, sachant que la saison commence maintenant et se termine vers le 11 novembre.

Agriculture, Arts, Spectacles...

Au-delà du tourisme, d'autres secteurs comme le commerce (13%) ou encore l'agriculture (9%) font appel à de la main-d'œuvre saisonnière, comme dans le nord du Finistère avec la culture des légumes. Les saisonniers sont également nombreux dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, pour répondre, entre autres, au besoin de recrutement des festivals : d'avril à décembre, 14 100 postes sont créés, ils représentent 5% des heures de travail saisonnier de la région. Enfin, les entreprises des activités de services administratifs et de soutien recourent aux saisonniers pour répondre à une surcharge d'activité ou remplacer du personnel en congé (14%).

*Source : Insee Analyses Bretagne et son étude "L'emploi saisonnier en Bretagne porté par le tourisme".

1 935 chefs d'entreprise au chômage en 2023

« En 2023, chaque jour, ce sont plus de cinq chefs d'entreprise qui se sont retrouvés au chômage en Bretagne !

alerte Anthony Streicher, président de l'association GSC. 1 935 dirigeants ont perdu leur emploi en Bretagne en 2023, c'est 400 de plus qu'en 2022 (+ 26,1 %) selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs de l'association GSC et du groupe Al-tares. Une accélération de + 26,1 % qui atteint son plus haut niveau depuis la crise financière de 2016.



L'Ille-et-Vilaine est le département le plus impacté, avec près d'un tiers des pertes d'emploi de la région : 600 (+ 32,7 %). Le Morbihan enregistre également une importante augmentation : 497 (+28,4 %). Le Finistère et les Côtes d'Armor comptabilisent respectivement 476 (+ 20,2 %) et 362 (+ 20,7 %) chefs d'entreprise ayant perdu leur activité.

L'âge médian est de 45,8 ans.

Près de huit entrepreneurs sur 10 (76 %) dirigeaient une structure de moins de trois salariés.

Les professionnels du secteur du commerce sont les plus sinistrés, suivis par le secteur de la construction.

« Les chiffres sont très alarmants, mais peu surprenants. Hausse des taux d'intérêt, surendettement des entreprises, fin des aides Covid et du moratoire de l'Urssaf... de nombreux indicateurs laissent craindre une accélération des liquidations judiciaires en France avec des pertes d'emploi à la clé », souligne Anthony Streicher.

Baromètre immobilier des notaires

Le Morbihan résiste à la baisse des prix

Par Suzanne Bruneau

Les notaires bretons ont dressé leur traditionnel état des lieux du marché immobilier des cinq départements de la Bretagne historique pour 2023. Partout, les prix baissent, sauf dans le Morbihan, que ce soit sur le littoral ou dans les terres.



M. Gentils (44), N. Bosquet (22), A. Fercoq-Leguen (présidente), C. Blanchard (29), M. Tersiguel (56), R. Levionnois (35).

L'Ille-et-Vilaine et la Loire-Atlantique poursuivent la baisse des prix

Les avant-contrats, chiffres arrêtés au 31 janvier 2024, ne démentent pas la tendance. Là où les prix médians sont en baisse dans les autres départements, le Morbihan voit encore ses prix augmenter. Les plus importantes baisses sur un an concernent la Loire-Atlantique (-9,3% sur les maisons anciennes et -8,1% pour les appartements anciens) et l'Ille-et-Vilaine (-6,7% sur les maisons anciennes et -6,2% pour les appartements anciens). Cette baisse est à mettre en regard de l'érosion du pouvoir d'achat des acquéreurs, supérieure à 30% sur la région sur les dix dernières années. Un phénomène qui se traduit par l'acquisition de m² en moins, à budget constant.

« 2024 est une année de transition. Les semaines à venir, avec les mois d'été, vont être décisives car c'est le moment où les acheteurs lancent leurs projets. Une chose est sûre, nous ne reviendrons pas aux prix d'avant Covid », terminent les notaires bretons.

« L'année 2023 a été marquée par un ralentissement du marché immobilier au niveau des volumes de vente. Du côté des prix, on tend vers une stabilisation, introduit Anne Fercoq-Le Guen, présidente de la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Rennes. Les notaires ne constatent pas d'effondrement, le marché est sain, mais les prix n'augmentent plus, voire baissent. » À une exception près, le Morbihan.

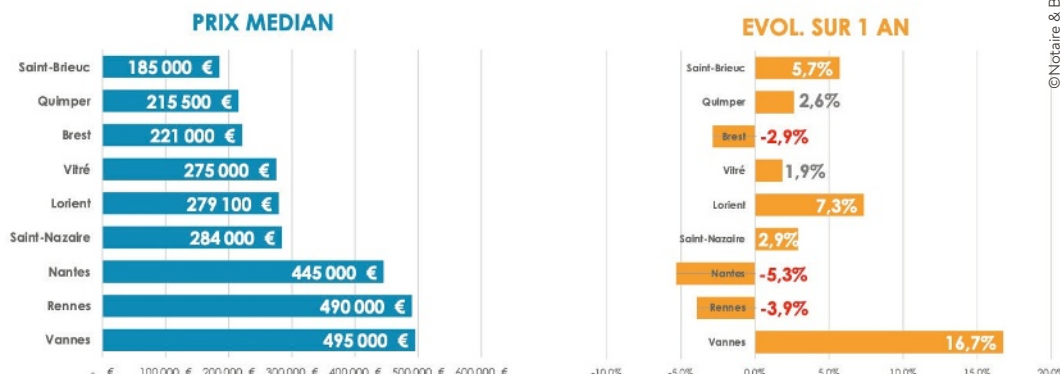
+16,7% à Vannes en un an

Si les volumes de ventes ont chuté de 22,1%, à l'image des autres départements, les prix médians au m² morbihanais connaissent les augmentations les plus importantes, sur tous les types de biens : +5,3% en un an pour les appartements anciens, +6% pour le neuf, presque 3% de hausse pour les maisons anciennes et 12,4% pour les terrains à bâtir.

Une tendance qui se vérifie sur le littoral et dans les terres. Sur le segment des maisons anciennes, Vannes a connu une hausse des prix particulièrement marquée de 16,7%, pour atteindre un prix médian de 495 000 euros, juste devant Rennes à 490 000 euros.

MAISONS ANCIENNES

Les prix médians et les évolutions sur un an des grandes villes



Le réseau social de la consommation transparente

Par Suzanne Bruneau

Début mars marque le lancement de Ckiki, un réseau social de la consommation transparente et responsable. Cette initiative est née d'une équipe de quatre associés* rennais, constatant que la transparence sur l'origine des produits - a fortiori, agroalimentaires - est devenue une nécessité pour les consommateurs, de plus en plus méfiants vis-à-vis des étiquettes auto-déclaratives.

Se positionnant comme tiers de confiance entre les consommateurs et les professionnels, la plateforme numérique et application mobile Ckiki encourage la promotion de la transparence dans la consommation, en commençant par le secteur agroalimentaire. « Mais nous avons déjà des marques d'intérêt des secteurs du luxe et de la cosmétique », constate Laurent Fontagnol, cofondateur. Ckiki permet aux consommateurs de vérifier les informations sur les produits qui les intéressent directement auprès des industriels, qui doivent eux-même obtenir la validation des informations par les producteurs. « Intégrer, en amont, le consommateur nous différencie et offre un levier efficace pour convertir les curieux en clients ou fidéliser. »

La plateforme gamifie l'expérience, en permettant aux consommateurs d'acquiescer des points et d'obtenir des remises sur les produits avant de faire leurs courses.

Le modèle économique

L'utilisation est gratuite pour les consommateurs, tandis que les professionnels paient un abonnement pour pouvoir agir sur la plateforme. Cela leur permet de prouver l'origine des produits qu'ils proposent et de se différencier. « Ckiki n'est pas une course au label, mais une plateforme qui vise à promouvoir la transparence et la traçabilité, en respectant la souveraineté de la donnée, conformément au RGPD. »

Bien que les premiers utilisateurs soient essentiellement bretons, le marché est national. Ckiki est en lien avec des associations telles qu'Origine France Garantie et C qui le Patron ?, mais tient « à rester indépendant, au-dessus de la mêlée ». Les associés ont misé sur l'autofinancement, notamment d'un développeur de Châteaugiron. Actuellement hébergé chez Blue (ex-Bretagne Télécom), Ckiki cherche de nouveaux locaux et envisage d'intégrer un incubateur.



Laurent Fontagnol

*Les associés

Paul Brender - Avocat au barreau de Rennes et président de l'incubateur du barreau. Chargé d'enseignement à l'Université de Rennes. **Franck Baril** - Director Special Venues - Europe chez un leader de l'équipement et services de loisirs pour les plus grands parcs d'attractions au monde. **Guillaume Brouillet** - Avocat spécialiste en droit des affaires et droit commercial à Rennes. **Laurent Fontagnol** - Il a dirigé des unités commerciales dans l'univers des médias et de la communication digitale.



Fabriqués par l'équipe de Buriscope, « les trophées sont réalisés à partir de résine végétale à base d'huile de soja, sans BPA et sans produit chimique », explique Stéphane Deschamps, dirigeant de Buroscope.

© Medef35

Inclusion / Le Medef recompense quatre entreprises

La 4^e édition des Trophées de l'entreprise inclusive s'est déroulée le 21 mars au siège de BPGO, à **Saint-Grégoire**. Le jury de seize membres, issus d'entreprises et de structures des champs de la mixité, de la jeunesse et du handicap, a choisi quatre lauréats breilliens dans les catégories Jeunesse, Mixité, Handicap et Coup de cœur du jury. Organisée par le Medef 35, la cérémonie était parrainée par le multimédaillé aux championnats du monde 2024 de paranatation, Géraud Paillot de Montabert.

Coup de cœur du jury : Copains des jouets - Fabrice Delalande, dirigeant fondateur

L'entreprise, créée en 2020 à Retiers, valorise les jouets délaissés, les répare ou les réutilise en en faisant des éléments de décorations. Copains des jouets ouvre ses portes aux écoles, aux instituts médico-éducatifs et autres, afin de mettre à disposition ses locaux et ses jouets comme lieux d'exercice. Fabrice Delalande souhaite pouvoir recruter des personnes autistes.

Prix Jeunesse : BM Texier - Pascal Izabelle et Mathieu Anger, cogérants

À la tête d'une entreprise de maçonnerie de 29 salariés, BM Texier à Brie, Pascal Izabelle et Mathieu Anger font face à une véritable pénurie de main-d'œuvre. Pour y remédier, ils intègrent pour trois ans, Shekib, jeune afghan, via le dispositif CAP+, apprentissage et acquisition de la langue française. Déployé au CFA Bâtiment de Saint-Grégoire, ce parcours est porté par Cécile Pellerin, chargée de formation auprès des réfugiés.

Prix Mixité : Utilitaire Service Rennes - Guillaume Tilly, directeur associé

L'entreprise de négoce de véhicules utilitaires 0 km et d'occasion pour les professionnels, sise à Saint-Gilles, embauche et forme, en 2016, un apprenti tout récemment arrivé du Mali, jusqu'au bac pro mécanique et à la signature d'un CDI. Guillaume Tilly a également intégré dans son équipe un collaborateur sourd et muet. Au départ préparateur de véhicule, il est devenu carrossier peinture.

Prix Handicap : Malouin Ange - Véronique Duchesne, dirigeante

Dans sa boulangerie Ange de Saint-Malo, Véronique Duchesne a accueilli, au poste de commis de cuisine, Léonie, née en 1992 avec un handicap entraînant des troubles moteurs et cognitifs. Des aménagements sont mis en place, notamment pour les recettes de sandwiches que Léonie a des difficultés à mémoriser ; un classeur personnel de toutes les recettes est réalisé pour qu'elle puisse l'emporter chez elle et chez l'orthophoniste. Léonie bénéficie d'un CDI depuis mai 2023.

Le Club des entreprises inclusives du 35

Le Medef Ille-et-Vilaine, à l'initiative de son président Éric Challan Belval, anime, depuis avril 2019, le premier Club des entreprises inclusives créé en France. Depuis décembre 2022, le Club des entreprises inclusives du 35 se nomme *Les entreprises s'engagent Club Ille-et-Vilaine* et est présidé par Michaela Langer, administratrice Medef Ille-et-Vilaine, dirigeante fondatrice de Triskem International. Le club 35 compte aujourd'hui 350 membres.

Carnet



©DR

CPME 35

Jean-Pierre Rolland, vice-président Pays de Redon

La Confédération des petites et moyennes entreprises 35 (CPME 35), aux 200 adhérents, annonce l'ouverture d'une antenne sur le Pays de Redon. L'organisation a nommé Jean-Pierre Rolland, dirigeant de la société de matériaux de construction Si J'avais Su depuis plus de vingt ans, en tant que vice-président pour le Pays de Redon. Jean-Pierre Rolland est également coprésident de l'ADPE, le réseau des entreprises du Pays de Redon. « *L'enjeu de ma nomination est de structurer et étoffer la CPME 35* », avait expliqué Jérôme Philippe, secrétaire général de l'organisation, lors de sa nomination en juin 2023. Delphine Diot, déléguée territoriale CPME 35, déclare : « *Nous avançons progressivement, il est important de trouver des personnes qui soient motrices localement. Après Redon, nous prévoyons d'ouvrir des antennes à Saint-Malo, Fougères, Vitry et Montfort.* »

Artisans taxis Un modèle économique perturbé

Par Charles Menguy



Benjamin Petit, président de la Chambre syndicale des artisans taxis d'Ille-et-Vilaine, et Philippe Closier, secrétaire général de la Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication, devant une station de taxis, à la gare de Rennes.

La profession de chauffeur taxi est mue par de nombreux changements. Avec environ 200 artisans taxis exerçant en **Ille-et-Vilaine**, la concurrence des VTC est en ligne de mire, mais aussi le remboursement des transports médicalisés, en négociation actuellement avec la CPAM.

Environ 200 artisans taxis exercent en Ille-et-Vilaine, dont 127 rien que sur Rennes et la première ceinture : Cesson, Saint-Grégoire, Bruz, Saint-Jacques-de-la-Lande et Chantepie. Si ce chiffre évolue peu, les inquiétudes des professionnels, elles, s'accroissent. En première ligne de mire, les chauffeurs VTC et leurs plateformes de réservation. « *La concurrence est déloyale* », juge Benjamin Petit, président de la Chambre syndicale des artisans taxis d'Ille-et-Vilaine, qui pointe du doigt, entre autres, « *leurs maraudes, pourtant réservées aux artisans taxis* ». Un VTC a en effet l'interdiction de stationner ou de circuler à la recherche d'un client. « *Il n'y a plus qu'une quinzaine d'artisans taxis à travailler en nocturne sur Rennes, contre une quarantaine avant Covid.* »

À 80 % des déplacements professionnels

En début de carrière, les revenus d'un artisan taxi avoisinent les 1 500 euros nets. Ils doivent amortir l'achat d'une autorisation de stationnement, dont le prix varie selon la commune : « *De 40 000 euros en zones rurales, à 160 000 euros à Saint-Malo, par exemple* », détaille le président. Le coût du kilomètre de transport varie, lui, de 1,04 euro à 3,12 euros, selon si le trajet se fait de jour ou de nuit, mais aussi si le taxi revient à vide ou s'il ramène un passager. Dans la métropole, « *80 % de nos activités sont liées à des déplacements professionnels* », souligne Benjamin Petit. Depuis la gare et l'aéroport, mais aussi les centres d'affaires (Alphasis à Saint-Grégoire, Rennes Atalante, La Courrouze ou encore le parc-expo). « *Depuis la crise sanitaire, le télétravail est devenu une pratique courante. Nous avons moins de clients* », déplore-t-il.

Les trajets ambulatoires

« *Hors métropole rennaise, en zone rurale, les transports ambulatoires représentent 95 % des courses* », rappelle Benjamin Petit. Des transports médicalisés liés par une convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie. Valable cinq ans, une nouvelle convention sera applicable de 2025 à 2030. Les artisans taxi souhaitent voir les tarifs réactualisés, notant deux points de crispation : la remise de 15,5 % appliquée sur chaque course remboursée par la CPAM ; et le coût minimal de 15 euros même pour une petite distance. Une rémunération plus suffisante pour assurer un service rentable.

Les artisans taxis et le préfet de région, Philippe Gustin, se rencontrent fin mars.

L'Hôtel Dieu de Rennes continue sa mue

Développé par Linkcity (filiale de Bouygues Construction) avec ses partenaires architectes et urbanistes ANMA et ALL, le projet emblématique de requalification de l'Hôtel Dieu à Rennes, vaste opération mixte de 33 000 m² et d'un montant de 70 millions d'euros, entame une nouvelle étape. Les travaux de l'îlot Hôtel Dieu (8 700 m²) viennent d'être lancés. La livraison est prévue au dernier trimestre 2026. Ceux-ci concernent la réhabilitation du bâti historique et la réalisation de surélévations bois, de part et d'autre de la cour du cloître. Cet ensemble accueillera un hôtel de 3 600 m², un coworking de 2 800 m², des restaurants, des commerces et permettra de pérenniser les activités de The Roof Origines. La requalification de l'Hôtel Dieu est le fruit d'un travail collaboratif mené entre la Ville, le CHU, l'Établissement public foncier de Bretagne (EPFB), et Rennes métropole et territoires. L'ancien hôpital Hôtel-Dieu (départ des derniers services hospitaliers en 2009), s'articule autour d'une cour d'honneur, il a été construit en 1858 par l'architecte Aristide Tourneux.



La délégation chinoise, accompagnée de Françoise Gatel (sénatrice d'Ille-et-Vilaine), Marielle Muret-Baudoin (première vice-présidente de la Communauté du Pays de Châteaugiron en charge du développement économique - maire de Noyal-sur-Vilaine - présidente de l'AMF35), Hélène Fresnel (directrice générale des services de la Communauté du Pays de Châteaugiron) et Annie Berthelot (directrice générale de BCI).

BC-CAP tisse des liens avec la Chine

BC-CAP (300 collaborateurs, 25 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022) franchit une nouvelle étape pour ses marques de boulangerie-pâtisserie Augustin et Mariette, en accueillant une délégation chinoise au sein de son site de production, à Châteaugiron. Cette visite, qui intervient quelques mois après le lancement en franchises des enseignes, témoigne du potentiel sur le marché chinois. Les discussions ont porté sur les stratégies d'expansion, les besoins du marché local et les adaptations nécessaires pour répondre aux attentes des consommateurs Chinois.

Boris Calle, dirigeant : « *La visite du premier secrétaire de Wenjiang en France représente pour nous une occasion unique de présenter BC-CAP et de discuter des synergies possibles entre les entreprises françaises et chinoises.* »

La délégation s'est ensuite rendue à l'Inrae, à Rennes.

Un retail park de 13 000 m² voit le jour

David Cardinal, propriétaire de l'hypermarché E.Leclerc de Bain-de-Bretagne, s'est associé au groupe Frey, pour développer un centre commercial à ciel ouvert. Le projet Cap Koad a ouvert le 20 mars sur les communes de Bain-de-Bretagne et Pléchâtel, à vingt minutes au sud de Rennes. Il regroupe dix-sept enseignes sur une surface de 13 000 m², avec un parking de près de 500 places. La totalité des espaces a été commercialisée par le groupe Tourny Meyer et le cabinet Dugué Commerces. Labellisé Breeam, l'ensemble commercial compte 600 arbres et des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toits des bâtiments. Relié à une centrale solaire, ce dispositif permet de produire près de 20% de la consommation de la commune Pléchâtel. Le groupe Frey est une foncière spécialisée dans les centres commerciaux, dont le siège se situe près de Reims et qui réalise 148,5 millions de chiffre d'affaires en 2023 (+19,7% par rapport à 2022).



Restoria « Nous misons sur une cuisine de qualité »

Par Sarah Sedraoui

Dans la cuisine Restoria de Ker-Lann, à **Saint-Jacques-de-la-Lande**, 10 000 repas sont préparés chaque jour et distribués dans plus de 150 structures de l'Ouest. L'entreprise de restauration collective (67 millions d'euros de chiffre d'affaires), fondée par deux artisans charcutiers à Angers en 1970 et dirigée par le fils de l'un d'entre eux, Emmanuel Saulou, met à l'honneur le fait maison. Chaque cuisine du groupe - à Saint-Barthélemy-d'Anjou (49), Bournezeau (85) et Saint-Jacques-de-la-Lande (35) -, dispose d'une légumerie, d'un atelier charcuterie et d'un atelier pâtisserie. Reportage.

Il est 7 heures à Saint-Jacques-de-la-Lande et les petites mains de Restoria, l'un des premiers acteurs de la restauration collective en France, s'activent déjà en cuisine. « *Tous les repas que nous préparons actuellement serviront pour le déjeuner du lendemain* », évoque Audrey Gueho, directrice de la cuisine de Ker-Lann. Entre rillettes, charcuterie fraîche, pizzas et choux en préparation, les effluves prennent les narines.



Première société à mission de son secteur depuis 2021, Restoria a entamé une nouvelle phase de croissance durable dans le cadre de la trajectoire bas carbone à horizon 2050. Cela passe notamment par la réduction de la viande, mais aussi la limitation du gaspillage et le traitement de l'eau, « *qui a nécessité un investissement spécial pour une usine de traitement* ». L'objectif est aussi, à horizon 2025, d'évoluer en 100 % bacs inox comme le préconise la nouvelle législation. « *Aujourd'hui, nous réalisons 2 000 repas en bacs inox sur les 10 000. Nous allons investir et adapter notre organisation pour cela* », prévoit Audrey Gueho.

Emmanuel Saulou, président du groupe Restoria, l'un des chefs de la cuisine et Audrey Gueho, directrice de la cuisine de Ker-Lann.

10 000 repas par jour

« Nous avons décidé de cuisiner le plus possible maison, et chaque cuisine est équipée de légumerie, pâtisserie, charcuterie », précise Emmanuel Saulou, président du groupe Restoria. Dans cet espace de 1 400 m², pour lequel 6,3 millions d'euros d'investissements ont été nécessaires pour la construction de la grande cuisine, près de 70 personnes préparent plus de 10 000 repas chaque jour, livrés à quelque 150 structures clientes du secteur public comme du secteur privé, dans un rayon de 300 kilomètres, « à 70 % dans des milieux scolaires, dans des centres médico-sociaux pour les 30 % restants, ainsi que des entreprises », précise Audrey Gueho.



Implantée depuis 2016 en Bretagne, la cuisine de Ker-Lann met, comme les autres sites de Restoria, l'accent sur des recettes faites maison, avec des matières premières de la région. Dans le secteur d'approvisionnements, peu de stock. « Toutes nos matières premières proviennent de fournisseurs locaux, pour le pain, une boulangerie de Noyal-Chatillon, la crêperie Colas pour les galettes, le lait avec la Gaec La Vacherie... Nous ajustons nos commandes à la semaine, d'où le peu de réserves », déroule Aurélien Petitfrère, approvisionneur de la cuisine.

En tant qu'actrice de la filière alimentaire et agricole, l'entreprise s'engage pour une alimentation saine et durable. Ainsi, « des choix sont faits pour réduire l'impact environnemental tout en contribuant au soutien économique et social du territoire. Nous collaborons avec tous les acteurs de la filière, notamment des fournisseurs et les producteurs locaux ». 26,5 % des produits bruts utilisés dans la préparation des repas au sein de la cuisine Ker-Lann sont de proximité.

Le groupe Restoria en chiffres

Avec un chiffre d'affaires de 67 millions d'euros en 2023, le groupe Restoria sert 15 millions de repas par an dans les écoles, collèges, lycées, établissements de santé et entreprises. 900 collaborateurs préparent 60 000 repas chaque jour.

Une autre activité propose de cuisiner dans les locaux et concerne près de 140 clients. Le groupe angevin est présent dans 16 départements, principalement le Maine-et-Loire, la Vendée, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et la Loire-Atlantique.

CCRE 35 Lauréats 2023 des Trophées des Menhirs



De g. à dr. : Justine Brisard et Théo Chevallier, Kathel Yraeta, Nathanaëlle Oustrain, Frédéric Charreaux, Patricia Begoc et Corinne Casella (présidente du CCRE 35).

Cette cérémonie, créée en 2015, récompense des adhérents du Club des créateurs et repreneurs d'entreprises d'Ille-et-Vilaine (CCRE35) qui se sont particulièrement distingués au fil de l'année écoulée. Les candidats sont sélectionnés dans quatre catégories, par un jury de membres du bureau, puis le vote des adhérents. Les Trophées ont été remis mi-mars.

Prix du Créateur 2023 : Justine Brisard et Théo Chevallier, qui ont créé l'Agence 1995 (Rennes), agence de conseils en RSE, marketing et communication responsable.

Prix de l'Entrepreneur 2023 : Patricia Begoc, avocate en droit du travail et de la sécurité sociale (Rennes).

Prix du Repreneur 2023 : Frédéric Charreaux, ex-dirigeant de L'Alchimie Des Travaux (Rennes), qui a repris en mars 2023 l'entreprise Chardron (Percy-en-Normandie), carrosserie pour vans, véhicules spéciaux et camping-cars.

Prix de l'adhérent 2023 : Nathanaëlle Oustrain, société ON Court'iz (Rennes), adhérente depuis 2022 et investie au sein de la Commission financement du club.

Cette année, Kathel Yraeta, société TREZO'Ptimum (Pacé), a reçu le **Prix Spécial du Jury** « pour son implication, depuis 2019, au sein du Club », souligne Corinne Casella, présidente du CCRE 35.

Carnet

Tom Daune, à gauche, succède à Frédéric Jayot



Parc de Branféré

Tom **Daune**, nouveau directeur général

Tom Daune prendra, en mai prochain, la tête du parc animalier et botanique de Branféré (Le Guerno). Il succède à Frédéric Jayot, qui fait valoir ses droits à la retraite le 30 avril prochain, après 25 ans passés à la tête du parc. Tom Daune, 42 ans, titulaire d'un MBA en économie sociale et solidaire d'HEC Paris, a été délégué général pendant 25 ans de l'école de voile des Glénans, avant d'en être licencié pour cause de crise interne. Le parc de Branféré abrite près de 1500 animaux sur 45 hectares et a accueilli 260 000 visiteurs en 2023. Créé en juillet 1965, confié par legs à la Fondation de France en 1989, le parc compte, depuis 2004, une école de la nature qui accueille des classes de découvertes, des séjours de vacances et des formations. La SA Parc de Branféré est présidée par Philippe-Loïc Jacob.

Visite ministérielle pour porter l'export

Marie Lebec, ministre déléguée chargée des relations avec le parlement, était en déplacement officiel dans le Morbihan, à Lorient et Groix, à la rencontre d'élus et des acteurs économiques du Département, pour échanger sur les enjeux d'attractivité et de compétitivité. La matinée se déroulait à la CCI du Morbihan, autour de l'évènement "Parlementaires pour l'export", porté par la Team France Export de Business France et dont fait partie la députée de la cinquième circonscription du Morbihan, Lysiane Métayer. Ce dispositif public vise à accompagner les entreprises à l'international grâce à la mise en place d'un guichet unique entre Régions, services de l'État, Bretagne Commerce International et les CCI. « *L'export est un enjeu majeur, a-t-elle déclaré. Ce sont 6 millions d'emplois qui en dépendent, soit 22 % de la population active française.* »

La ministre s'est ensuite rendue sur l'île de Groix, chez Groix et Nature qui confectionne rillettes, plats cuisinés, et soupes ; à la brasserie artisanale de Bière de Groix, créée en juin 2019 ; à l'entreprise Haliotis Groix, le deuxième producteur d'ormeaux en France.

La députée morbihanaise Lysiane Métayer, Marie Lebec, ministre déléguée, et Jean-Pierre Rennaud, brasseur et fondateur de la Bière de Groix



Sense in collabore avec Airbus Helicopters

La start-up lorientaise spécialisée dans les capteurs intégrés aux pièces composites a été choisie, en janvier dernier, pour participer, pendant 48 mois, au projet collaboratif Chanel-Challenges pour la fabrication des pales du futur - avec Airbus Helicopters. Sense in, fondée en 2018 et qui compte désormais seize collaborateurs, interviendra dans ce projet sur les aspects de monitoring des pièces composites en fabrication et en exploitation. Ce projet innovant "Produire en France, à l'horizon 2030, le premier avion bas-carbone" est supervisé par le Conseil pour la recherche aéronautique civile (Corac), dans le cadre du plan de relance France 2030, avec Airbus Helicopters comme porteur du projet et la DGAC en soutien financier. Deux autres partenaires sont également associés au programme : Hexcel Corporation et Techni-Modul Engineering.



Un Forum des solutions RSE à Auray

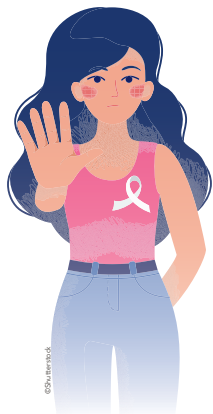
Mardi 9 avril, Auray accueille le premier Forum des solutions RSE Bretagne Sud. Il est organisé par les pôles ESS de Vannes (E2S Pays de Vannes - Pôle de développement de l'Économie sociale et solidaire), d'Auray (PEPS Auray) et Lorient (C2SOL), et par la CCI du Morbihan. Le Forum s'organisera autour d'une conférence et de témoignages sur le thème "L'ancrage territorial, un pilier de la RSE", ainsi que des rendez-vous partenariaux individuels de 20 minutes, entre entreprises et structures de l'ESS pour identifier de nouvelles opportunités et des projets à mener sur le territoire. En Bretagne, l'ESS représente **14,3%** de l'emploi, **149 900** salariés et **13 000** établissements. Dans le Morbihan, ce sont **13,6%** des salariés et **2 900** établissements qui sont concernés. Le Morbihan est le 20^e Département français en termes de poids de l'ESS dans l'économie. Cette importance est due en partie aux nombreux établissements mutualistes dans le secteur de la santé.

Olmix reçoit la validation européenne pour le biostimulant Linew®

Olmix (siège à Bréhan) a obtenu le statut européen PFC6 - biostimulants des végétaux - pour son ingrédient biosourcé Linew®.

Cette reconnaissance doit permettre à Olmix de se développer dans plusieurs pays de l'Union européenne, sans passer par les enregistrements nationaux. Olmix consolide son activité Plant Care entamée avec le rachat de Bois Valor en 2023. Linew®, extrait de bois de peupliers non traités et collectés en circuit-court (testé et validé par Eurofins), permet l'accélération de la croissance des jeunes plants au stade de germination, période sensible au stress hydrique et aux attaques de parasites. Fondé en 1995, Olmix est un groupe international spécialisé dans l'élaboration, la production et la distribution de solutions biosourcées pour l'élevage et la culture. L'entreprise emploie plus de 900 salariés et réalise plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires.





Droits humains **Que cessent les violences !**

En 2023, les services de gendarmerie et de police du **Morbihan** ont enregistré 2 480 plaintes relatives à des violences intrafamiliales. La part des violences conjugales représente 60 % de ces plaintes et 84 % des victimes sont des femmes. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour mettre un terme à ce fléau et reconstruire les victimes. Y compris l'art. C'est la mission de l'association Sagaris.

Vendredi 8 mars, journée internationale des droits des femmes : Sagaris est accueillie au Conseil départemental, à Vannes, pour exposer les aquarelles, sculptures, pastels ou huiles de seize artistes morbihannais. Une exposition de qualité servant aussi de prétexte pour rappeler les chiffres des féminicides et les parcours chaotiques des femmes victimes de leurs conjoints. L'association Sagaris expose pour aider les victimes à se défendre et se reconstruire à travers un processus de création artistique. « *Les violences faites aux femmes concernent tous les niveaux de la société* », insistait Marie Le Ménach, présidente de Sagaris, avant de livrer son propre témoignage devant un public bouleversé. « *Vous avez peut-être quelqu'un près de chez vous qui vit la même chose que moi. Surtout, elle ne doit pas hésiter à se confier.* » Dans le Morbihan, des lieux d'écoute existent.

Plus de 500 plaintes recueillies en mobilité

Depuis 2020, des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)

contribuent à la détection et à la prise en charge immédiate des situations de détresse sociale. Ainsi, le Département et l'État financent trois postes d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie, pour près de 100 000 euros par an. Durant l'année 2023, « *plus de 500 plaintes ont été recueillies en mobilité*, annonçait, en février, le préfet Pascal Bolot. *Par ailleurs, 87 places sont réservées dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale du département, pour mettre en sécurité les victimes* ».

Aider les victimes, soigner les auteurs

En complément des assistantes sociales de secteur qui travaillent au sein des 36 centres médico-sociaux du Département ; l'association Sauvegarde 56 a mis en place un dispositif d'accompagnement des auteurs de violences conjugales. L'action de l'Association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle (AMISEP) s'inscrit dans le protocole de prévention de la récurrence et du traitement des auteurs de violences conjugales. Sur Lorient, l'Escoutille est un lieu d'accueil construit pour répondre aux besoins des habitants et des professionnels

Par **Djamel Bentaleb**



Muriel Jourda, sénatrice du Morbihan et conseillère départementale, accueille l'exposition de l'association Sagaris au nom de David Lappartient, président du conseil départemental

concernés par des situations de violences sexistes et sexuelles et/ou œuvrant dans la lutte contre ces violences.

Appel gratuit et anonyme 39 19 pour échanger en direct avec un policier, un gendarme ou un professionnel formé.



Marie Le Ménach, présidente de Sagaris, livre son propre témoignage de victime devant un public bouleversé

Textile Depuis dix ans, Breizh Mod habille local

Les Rencontres de la mode responsable en Bretagne auront lieu à **Lorient** les 12 et 13 avril. Christine Bernard, l'une des trois co-fondatrices de Breizh Mod, la marque bretonne créée et promue par la Scarmor (coopérative d'approvisionnement des enseignes E.Leclerc en Bretagne), fait le point sur l'économie textile en Bretagne.

Par Djamel Bentaieb



Christine Bernard, l'une des trois co-fondatrices de Breizh mode, responsable textile de la Scarmor ; Christophe Jouanno, dirigeant de Roc'Han Maille ; Florence Sultan, responsable textile permanente de la Scarmor et Sandrine Fournier, adhérente du E.Leclerc de Pontivy, présentaient, à Lorient, le programme des Rencontres régionales de la mode responsable, à l'occasion des dix ans de la marque Breizh Mod.

Freiner la Fast-Fashion, le "nutriscore" façon textile, la seconde main... Que pensez-vous des nouvelles réglementations concernant les vêtements ?

Christine Bernard : À vrai dire, tout cela est encore un peu flou pour le moment. En revanche, avec la loi Agec, déjà en application, toutes les marques textiles responsables ont déjà déposé un plan pluriannuel d'écoconception dès juillet dernier (CF Refashion.fr). La loi intègre également la notion de bonus/malus qui pourrait faire bouger les choses. Même si nous n'en avons pas l'obligation, nous aussi avons déposé notre plan pluriannuel car c'est dans notre ADN. L'intention de la loi est bien de tirer tout le monde vers le haut. Pour ce qui est de l'écoscore, il concernerait tous les produits et pas seulement le textile. Je trouve que cela pourrait permettre à chacun de faire ses choix de consommation en connaissance de cause, d'être "consom'acteur".

En dix ans, comment a évolué Breizh Mod ?

C.B. : Au commencement, en 2014, nous cherchions des souvenirs bretons fabriqués localement. Nous avons donc retroussé nos manches pour identifier les ateliers et les savoir-faire cachés dans notre Région. Puis, nous leur avons garanti un volume de commandes stables (10 000 pièces par an) pour qu'ils puissent se projeter facilement. D'ailleurs, notre chiffre d'affaires annuel est maintenu autour de 500 000 euros car notre ambition n'est pas de gagner des parts de marché mais, avant tout, de mettre en lumière des savoir-faire.

Le textile a donc un avenir en Bretagne ?

C.B. : J'ai jamais bien l'ancien slogan de Produit en Bretagne qui disait "Nos emplettes sont nos emplois". Nous essayons de faire notre part en donnant à nos ateliers partenaires une meilleure visibilité et en sélectionnant tous les intervenants en circuit court. Nous travaillons avec dix ateliers majoritairement en Bretagne, mis à part les spécialités que l'on n'y trouve pas, comme le tricotage fin (T-shirts) ou la fabrication des bottes. Mais l'engagement est de tout faire fabriquer au plus proche en France, dans la plus grande transparence, puisque les étiquettes mentionnent l'atelier de fabrication. J'espère maintenant que d'autres centrales régionales E. Leclerc feront de même !

LES RENCONTRES DE LA MODE RESPONSABLE EN BRETAGNE
12-13 avril 2024
10 ans BREIZH MOD
VENDREDI
Conférences
Tables rondes
(Sur inscriptions)
SAMEDI
Ateliers
Créateurs
Ventes
Show case
(Entrée libre 11h - 18h)
À LA COLLOC D'EN FACE 51 bis, de la Perrière 56100 Lorient
INSCRIPTION (dans la limite des places disponibles)



**José
Nercellas**
directeur général



L'Orange bleue Développement sportif



Par Sarah Sedraoui

Fondée à **Rennes** en 1996 par son actuel président Thierry Marquer, l'enseigne de fitness l'Orange bleue se développe en licence de marque en France et à l'étranger depuis 2006. Le réseau, aujourd'hui constitué de 400 clubs, 1 200 collaborateurs et 350 000 adhérents en France et en Espagne, repose sur une offre Fitness basée sur des méthodes développées spécifiquement pour l'Orange bleue, ainsi qu'un accompagnement personnalisé par des coachs diplômés d'état. José Nercellas, directeur général de l'enseigne depuis 2021, évoque le développement sportif de l'enseigne qu'il insuffle depuis son arrivée.



L'Orange bleue est bien bretonne

« L'Orange bleue est de Rennes ? » La question est souvent posée lorsque le nom de la célèbre marque de salle de sport est prononcé. C'est bien le cas. Fondée en 1996 par Thierry Marquer, président actuel du groupe, l'enseigne l'Orange bleue, « un nom paradoxal pour se différencier des autres salles déjà existantes », a rapidement pris une envergure nationale, développant sa première licence de marque en 2006, « dès que la marque et le système ont été assez rentables pour s'étendre », évoque José Nercellas, le nouveau directeur général depuis 2021. Au niveau national, mais aussi très vite à l'international : en 2017, trois clubs ont ainsi émergé en Espagne, « un marché auquel on a accédé par opportunité ».



©StudioCarlito

L'enseigne vise 450 nouveaux clubs en Europe d'ici à 2029



Le fitness en retard

« C'est un marché qui est comparable à celui du retail, plus qu'on ne le croit. Nous vendons un service, un accompagnement, une passion. » Le secteur du fitness est aujourd'hui très porteur, « il a dix ans de retard, avec un taux de pénétration très faible en France et surtout géré par des indépendants ». Un retard qui tend à s'atténuer « depuis l'arrivée de Basic Fit, qui a tout changé. Avec son développement, le format multimarque a commencé à disparaître petit à petit et, avec cette disparition, celle des indépendants ». Un changement qui se vérifie dans le développement des salles de fitness, mais aussi par les habitudes de consommation des clients fitness.

Un constat flagrant : seuls 8% des Français font du sport en salle, contre 25% dans les pays scandinaves. « Les personnes font de plus en plus de sport, même si la France a longtemps eu du retard à ce niveau-là. Notamment depuis le Covid, les adhérents sont revenus en masse dans les salles de fitness. »

L'attrait tient aussi aux nouveaux concepts de salles. « Signalétiques, couleurs, nouveaux vestiaires... nous déployons notre nouveau concept depuis 2022, avec l'idée de donner un coup de fouet et d'être plus actuels ». Comme ses concurrents - Fitness Park, Keep Kool, Basic Fit... - l'Orange bleue mise sur des espaces plus attractifs.



Le fitness en chiffres

Ces dernières années, la population française vise une remise en forme. Cela a permis un grand nombre d'ouvertures de clubs de fitness, atteignant, en 2023, le nombre de 4 370 clubs. Près de 5,96 millions d'adhérents aux clubs de fitness ont ainsi été recensés, soit 8,76 % de la population totale, et une augmentation de plus de 4.4 % par rapport à 2022.

Fortes de ce constat, les franchises affichent également des records de nombre de salles de fitness ouvertes, atteignant 60 % de part du marché (2 622 clubs contre 1 748 clubs indépendants), menées par des entreprises leader sur le marché, dont l'Orange Bleue.

Source : IMPS, institut professionnel des métiers du sport

Classement de la franchise	Nom de la franchise	Nombre de clubs en France
1	Basic Fit	720
2	Crossfit	700
3	Orange bleue	400
4	Keepcool	270
5	Fitness Park	220

« Je prends souvent Lidl et Leclerc comme exemple à ce niveau et leur transformation ces dernières années. » En périphérie des villes et dans des espaces parfois dits « ruraux », les salles ont ainsi été agrandies pour plus de confort, « de 350 m², jusqu'à 800 m² ».



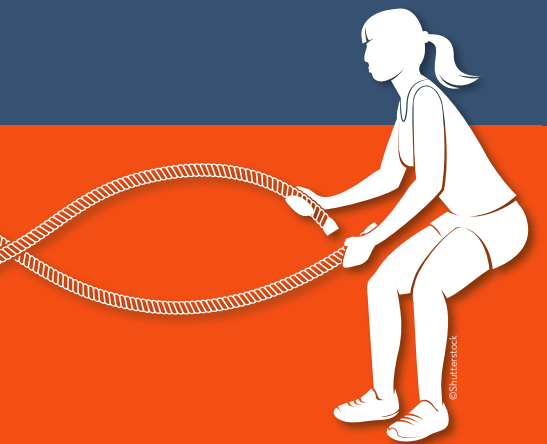
Toujours plus de licences de marque

Aujourd'hui, l'Orange bleue suit un développement ultra-protéiné. L'enseigne vise 450 nouveaux clubs en Europe d'ici à 2029 et fait partie des 500 premières entreprises créatrices d'emplois en France. Avec 50 salles supplémentaires ouvertes en France et en Espagne en 2023, pour un total de 180 salariés au siège et plus de 1 300 avec succursales et licences de marque, le réseau affiche un chiffre d'affaires de 180 millions d'euros en 2023 pour 370 000 abonnés, « une année record », en croissance de 11% par rapport à 2019, année de référence après la période Covid.

Car comme tous les autres professionnels du secteur, l'Orange bleue a fortement été impactée. « Nous avons profité de cette période pour nous recentrer. Nous avons progressivement retrouvé notre niveau d'avant-Covid en septembre 2022, période à laquelle nous avons accéléré la mise en place des nombreux changements, notamment la digitalisation. »



L'enseigne prévoit déjà 210 millions de chiffre d'affaires pour 2024, et table sur près de 410 000 abonnés. Pour cette extension, « nous basons notre stratégie sur des licences de marques, un modèle facilement accessible aux reconversions professionnelles ». Un business model qui a fait ses preuves : « 51% des partenaires sont multilicenciés. L'objectif est d'atteindre 75% en 2027. » Raison pour laquelle la marque participait aussi au salon des franchises à Paris.



1996

Création par Thierry Marquer de la marque l'Orange bleue mon coach Fitness.

2000

Création des cours collectifs exclusifs l'Orange bleue mon coach Fitness : Yako

2006

Création de la licence de marque l'Orange bleue.

2009

Ouverture du centre de formation ENCP (école spécialiste du fitness).

2012

Création de la marque l'Orange bleue mon coach Wellness.

2016

300 clubs l'Orange bleue, dont 23 succursales.

2017

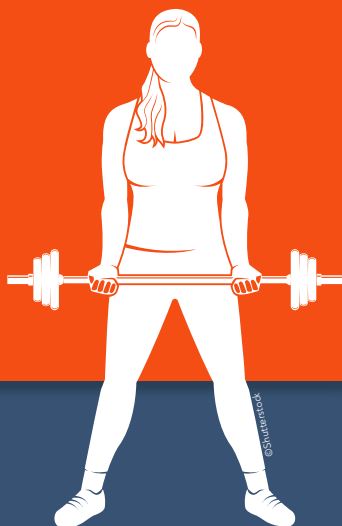
Développement du groupe à l'international.

2024

Près de 400 clubs en France et en Espagne.

2027

Objectif de 850 clubs.



Se différencier

Dans le monde du fitness, il faut aussi montrer les muscles pour se faire une place. Chose que l'Orange bleue a bien compris. Car dans le fitness, le low cost domine. Les offres comme celles de Basic Fit ou de Fitness Park attirent, tout simplement car « c'est moins cher et que les démarches marketing sont ultra-développées. À l'Orange bleue, nous nous positionnons plus comme une marque medium. Quand les autres marques jouent la carte de la volumétrie - un maximum de personnes dans chaque espace - nous proposons un accompagnement par personne. » Celui-ci se traduit par les cours collectifs, avec la marque Yako, créée exclusivement par le groupe dès les années 2000. « À l'année, nous proposons près d'un million de cours collectifs dans toutes nos salles », une spécificité que les autres enseignes ne proposent pas ou très peu. « Sur cette partie cours collectifs, notre concurrent principal est Les Milles, une marque australienne implantée partout dans le monde. Notre but aujourd'hui c'est d'émanciper Yako et la développer, pour la vendre à l'international. Ce que nous voulons, c'est permettre aux autres enseignes de donner des cours sous la marque Yako hors périmètre français. » Et cela commence dès cette année, avec la Belgique, et un tout nouveau site web sorti il y a seulement quelques semaines.



©StudioCarlito

Quatre offres en une

Au-delà de l'Orange bleue fitness bien connue du grand public, l'enseigne détient trois autres marques « que j'espère développer et émanciper dans les prochaines années ». D'abord **Yako**, une offre de cours dispensés par des coaches homologués, dont le site a été mis en ligne il y a quelques semaines.

Moins connue, l'**ENCP**, créée en 2009, un organisme dédié à la formation professionnelle dans le secteur du fitness. « Les personnes formées bénéficient d'une préparation en un an, qui leur donne accès à un diplôme certifié de coach sportif pour un coût d'environ 5 000 euros. Nombre d'entre eux restent ainsi dans notre enseigne mais certains vont enseigner dans d'autres groupes. C'est un pari. » Près de 2 000 personnes sont formées chaque année et il y a aujourd'hui cinq centres, à Rennes, Marseille, Lorient, Caen et Brest, inauguré l'année dernière. D'autres centres sont à l'étude, « notamment à Rouen ».

La dernière marque, l'**Orange bleue Wellness** est, quant à elle, en phase d'amélioration de son concept. « Cette marque prévoit un programme lié à la santé, avec notamment un suivi diététique. Le développement de cette marque est un peu plus long, en grande partie parce qu'en France notamment, tout ce qui touche à la santé est gratuit. Ce n'est pas dans la mentalité française de payer pour un service dans ce domaine. Je suis convaincu que le concept se développera fortement dans les prochaines années. »



Vous semblez attiré par les projets.

Quel est votre parcours ?

Né en Espagne, je suis parti en Angleterre à 24 ans pour y faire mes études en finance et commerce international. J'ai commencé à travailler pour Auchan en tant qu'acheteur en fruits et légumes, puis chez Décathlon pendant trois ans, au siège en contrôle gestion à l'international, pour toute la partie textile et lancement des différentes marques. Après un crochet par l'industrie chez Alstom, pour deux projets en Suède et Belgique, je suis revenu à mes premiers amours, le retail, chez la marque Okaïdi et je l'ai aidée à se développer à l'international pendant cinq ans : ouverture de 150 magasins dans 35 pays. Je suis ensuite passé dans la partie opérationnelle pour la même marque en Espagne pendant six ans, moment où l'Espagne a connu une grosse crise historique. J'en ai ainsi profité pour faire mon MBA management des crises.

Après un passage par Orchestra à Montpellier pendant quatre ans, je suis retourné à Okaïdi, en 2019. Une année de césure prolongée par le Covid plus tard, j'ai travaillé en freelance pour différents groupes et, en 2021, je suis arrivé à l'Orange bleue. Effectivement, je pense que les projets me portent.

Un sport préféré ?

Le basket. J'en fais pour le loisir en club à Lille où vit ma famille. J'ai joué de 14 à 24 ans en club puis j'ai arrêté un bout de temps. J'ai repris il y a déjà quelques années avec mon fils.

Un sport à conseiller pour rester en bonne santé ?

Tout le monde dit que le mieux c'est la marche et la natation. Je pense que le plus important est de pratiquer une activité sportive, n'importe laquelle. Nous sommes de plus en plus sédentaires, l'idéal est de faire une balade d'une heure dès que possible.

Une œuvre culturelle ?

Deux livres :

La mano de Fátima de Ildefonso Falcones, pendant la période de la reconquête en Espagne, la cohabitation des trois grandes religions monothéistes.

The Kite Runner (les cerfs volants de Kaboul) de Khaled Hosseini, un livre qui évoque la période pendant laquelle l'Afghanistan et l'Iran étaient plus développés que les pays européens actuels, comme l'Espagne en termes d'ouverture d'esprit et de richesse.

Un mantra ?

Simple is beautiful. Parfois on se complique beaucoup la vie inutilement.

L'Orange bleue
fait partie
des **500 premières**
entreprises
créatrices d'emplois
en France



Quels leviers pour refinancer une entreprise agricole ?

Par M^e Laura Bernardet, avocate au barreau de Rennes

Les 4 R, à méditer et à partager : Repos – Recul – Réseau – Rebond. C'est ainsi qu'Olivier Damaison, député du Lot-et-Garonne, a débuté la rédaction de ses 29 propositions, dans le cadre du rapport établi en 2020, au sujet de l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et de la prévention du suicide. Il conviendrait d'ajouter un cinquième R : celui de Restructuration.

Le mouvement de révolte du milieu agricole qu'a connu la France ces dernières semaines nous rappelle avec force combien les exploitants agricoles ont besoin d'être accompagnés sur l'ensemble des enjeux qui sont désormais les leurs et par lesquels passent nécessairement la question du financement, du refinancement ou de leur restructuration.

L'objet du présent article est de mettre en avant les leviers que constituent les mesures et procédures judiciaires ou amiables qu'il convient de présenter pour ce qu'elles sont : une solution dont les exploitants doivent se saisir, là où elles sont souvent perçues comme un problème à éviter. Elles peuvent être préventives ou curatives, conventionnelles ou judiciaires et ont toutes un même objectif : la restructuration de la dette.

Le droit rural est un droit conçu sur mesure, pour répondre le plus précisément possible aux problématiques singulières des exploitations agricoles. Les outils pour faire face aux difficultés ne dérogent pas à cette règle et prévoient un certain nombre de spécificités propres à chaque exploitation.

Quel outil choisir ?

La question du choix de l'outil renvoie directement à la question de l'état économique et financier de l'exploitation. Pour schématiser, soit l'entreprise est *in bonis*, mais connaît en germe ou risque des difficultés et l'exploitant pourra alors piocher dans l'arsenal des mesures préventives la mesure la plus adéquate. Soit l'état de cessation des paiements est avéré, il faut alors s'orienter, rapidement, dans un délai de 45 jours, vers une procédure collective, redressement ou liquidation judiciaire.

Des mesures préventives :

Pour quoi faire ?

Toutes permettent, amiablement, une restructuration de la dette par un échelonnement et/ou des remises de dettes qui peuvent être consenties par les créanciers les plus importants de l'exploitation agricole. On pense par exemple aux emprunts bancaires ou aux dettes sociales de MSA.

Quelles sont-elles ?

Les mesures que nous pourrions qualifier de préventives sont au nombre de trois.

1 - La première de ces mesures est une création *sui generis*, exclusivement réservée aux exploitations agricoles. Il s'agit de l'**Aide à la relance des exploitations agricoles (AREA)**, anciennement "Agridiff", qui permet d'aider des exploitants rencontrant des difficultés structurelles mais pour lesquels la viabilité de leur exploitation est garantie. La première phase est une phase d'audit, à l'issue de laquelle, si une restructuration est possible et de nature à redresser l'exploitation, l'exploitant, avec le concours de la cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs en difficulté – c'est la deuxième phase – arrête un plan de restructuration en accord avec les principaux créanciers pour une période maximale de **sept ans**. Pendant la durée du plan, un suivi technico-économique est réalisé pour une durée minimale de **trois ans**. Il s'agit du pendant obligatoire et complémentaire au plan de restructuration. L'exploitant a également la possibilité de solliciter différentes aides. Cette AREA n'est pas exclusive de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire.



**M^e Laura
Bernardet**
avocate

2 - Le **mandat « ad hoc »** constitue un autre outil de prévention. Tout agriculteur peut saisir le président du tribunal judiciaire pour solliciter la désignation d'un mandataire ad hoc. Cette saisine doit être réalisée en amont de toute procédure judiciaire de traitement des difficultés. La mission du mandataire ad hoc désigné est de rechercher une solution amiable aux difficultés rencontrées par le débiteur, avec les créanciers. Il peut, par exemple, avoir pour mission de négocier des délais de paiement avec les principaux créanciers de l'exploitant. La désignation d'un mandataire ad hoc peut également s'avérer utile pour anticiper, avant tout état de cessation des paiements, l'élaboration d'un projet de plan de sauvegarde ou de redressement judiciaire.

3 - Le troisième moyen amiable est encore une construction *sui generis* propre aux exploitations agricoles. Il s'agit du **règlement amiable** qui a pour objet, là aussi, de traiter les difficultés financières de l'exploitant par la recherche d'un accord amiable entre le débiteur et ses principaux créanciers.

→ *Quelle différence avec le mandat ad hoc ?* Alors que la demande de désignation d'un mandataire ad hoc

est réservée au seul débiteur, un créancier a la possibilité de solliciter un règlement amiable. C'est d'ailleurs un préalable obligatoire pour tout créancier qui ne peut assigner directement en redressement judiciaire un exploitant agricole. La mission du conciliateur est semblable à celle du mandataire ad hoc : recherche d'un accord avec les principaux créanciers sur des délais de paiement et/ou des remises de dettes. En contrepartie, il peut être demandé à l'exploitant de réaliser certaines mesures : abandonner une partie de son activité, procéder à des travaux de remise aux normes, etc. Il s'agit donc d'un réel accord coconstruit en présence d'un tiers régulateur, dans un objectif commun : celui de redonner à l'exploitation toute sa vitalité économique et la rendre prospère. L'accord est par la suite homologué par le président du tribunal.

Tout comme pour le mandat ad hoc, l'obligation de confidentialité, attachée aux négociations et à l'accord trouvé dans le cadre d'un règlement amiable, est un des atouts de cette procédure qui devrait la rendre attractive.

Que faire lorsque les difficultés mettent en péril la viabilité de l'exploitation ?

Lorsque les mesures préventives apparaissent insuffisantes pour redresser l'entreprise, l'exploitant n'aura d'autre choix que de se tourner vers une des trois procédures collectives judiciaires. Si leur mise en œuvre est globalement semblable en matière commerciale et agricole, elles revêtent toutefois, là encore, des spécificités pour répondre du mieux possible aux enjeux agricoles.

La **procédure de sauvegarde** fait office de "pont" entre les mesures préventives précitées et les procédures judiciaires telles que le redressement et la liquidation. D'un côté, elle doit être mise en œuvre avant tout état de cessation des paiements. De l'autre, elle permet de faire face à des difficultés financières plus ancrées. Elle a pour avantage non négligeable de protéger les cautions et coobligés pendant toute sa durée, c'est-à-dire pendant la période d'observation mais également pendant l'exécution du plan.

La procédure de sauvegarde et la procédure de redressement judiciaire ont pour particularité d'être divisées en deux phases, qui jouent chacune un rôle essentiel pour permettre une restructuration financière de l'exploitation.

- La première phase est la période d'observation. Particularité agricole, elle peut aller jusqu'à **18 mois** dans le cadre d'un redressement judiciaire, outre la prise en compte de l'année culturale. Pendant cette période d'observation, les dettes antérieures sont gelées, ce qui doit permettre à l'entreprise de reconstituer une trésorerie tout en réglant ses dettes courantes, pour ne pas créer de nouveau passif qui pourrait l'entraîner vers une liquidation judiciaire. C'est donc une phase qu'on pourrait appeler phase d'"auto-refinancement", lors de laquelle l'exploitation agricole, par sa propre activité, régénère sa

trésorerie. La durée particulièrement longue de la période d'observation en matière agricole a pour objet de favoriser cette reconstitution dans une temporalité adaptée à l'activité agricole. Mais l'entreprise peut ne pas être seule actrice dans cette période d'observation. En effet, des personnes peuvent réaliser un nouvel apport de trésorerie protégé

par un privilège qui doit permettre d'encourager le financement d'entreprises qui ont besoin d'un coup de pouce financier pour redémarrer.

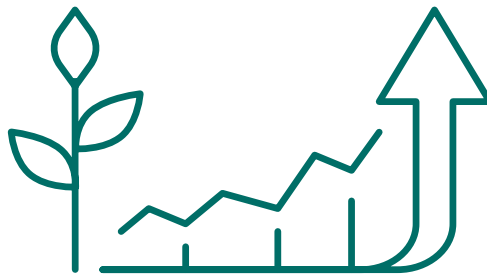
- La seconde phase est celle du plan de sauvegarde ou de redressement. Sa durée maximale est spécifique aux exploitations agricoles, puisqu'un plan peut être d'une durée de **15 ans**, ce qui, là encore, est un temps long. On retrouve l'objectif des mesures dites préventives précitées : un étalement de la dette avec une particularité s'agissant du montant des dividendes. Contrairement aux sociétés commerciales, les dividendes des plans en matière agricole ne connaissent pas de montants minimums. De sorte qu'il est possible de créer un véritable plan sur mesure, en fonction de l'activité et des spécificités de l'exploitation.

Ces procédures sont donc adaptées à la temporalité imposée par l'activité agricole et à ses aléas. On pense évidemment aux aléas climatiques, mais également économiques et aux crises successives que subissent les exploitations.

Ces procédures, bien qu'elles aient la même finalité que les mesures préventives présentées ci-avant, sont beaucoup plus contraignantes et plus lourdes. Il s'agit de l'étape de la dernière chance, là où les mesures préventives, si elles sont actionnées à temps, permettent de remédier aux difficultés plus rapidement, dans un contexte plus apaisé et moins éprouvant pour l'exploitant agricole.

Les mesures préventives sont, en réalité, dans les faits, curatives, en ce qu'elles ont pour objet de mettre fin, dès les premiers signes, aux difficultés financières naissantes. Ce sont malheureusement des mesures et procédures que nous avons trop peu l'occasion de mener dans nos Cabinets. En 2020, le site *Terre Net* indiquait que 64 % des agriculteurs seraient réfractaires à la "justice préventive" pour les aider. Ceci explique donc cela...

Il nous revient toutefois, à nous professionnels gravitant autour du monde agricole, d'encourager nos clients dans ce type de démarches.



Rennes Capitale du film d'animation

Le Festival national du film d'animation de **Rennes** Métropole revient du 13 au 17 avril.

Pour sa nouvelle édition, l'événement recense 60 courts-métrages en compétition, 72 œuvres en panorama, dont 14 longs métrages, soit plus de 130 œuvres sélectionnées, pour tout public.

Courts métrages professionnels et étudiants, clips, séries et unitaires TV, films d'ateliers et auto-productions, le Festival national d'animation de Rennes, ce sont 130 œuvres sélectionnées, réparties dans six catégories, une véritable vitrine de l'animation.

La soirée d'ouverture diffusera *Sky Dome 2123* au TNB, réalisé par le duo hongrois Tibor Bánóczki et Sarolta Szabó. Ce long métrage projette le spectateur dans un futur où la sécheresse a ravagé la Terre. L'humanité est alors contrainte de sacrifier une partie de la population pour transformer les hommes en arbres. Le jour où Max voit sa femme condamnée par le système, il décide de prendre les plus grands risques pour changer son destin...

Des avant-premières

D'autres avant-premières jalonnent les cinq jours de festival. Après *Le Quatuor à cornes*, le breton Benjamin Botella - formé à l'Université Rennes 2 - revient avec un programme pour la télévision *À la poursuite de l'Affreunard*, produit par la société rennaise Vivement Lundi!. Dans ce film, trois marmottes vont connaître leur première hibernation. Alors que leurs parents s'endorment avant de terminer l'histoire du soir, elles partent en quête du protagoniste dans la montagne enneigée pour connaître la fin : l'horrible Affreunard... La projection de la version restaurée des *Maîtres du temps* (1982), de René Laloux, devrait aussi être un temps fort de la semaine.



Les trophées des Grands Prix

Des récompenses

La remise des Coups de cœur des partenaires de l'événement, pour les films issus de la sélection officielle, fera l'objet d'une séance spéciale le 16 avril. Elle sera suivie de la projection des *Clips - Écrans rythmiques*, avec les réalisateurs, pour poursuivre la soirée en musique. Une cérémonie de remise des Grands Prix viendra également récompenser les lauréats au TNB et sera suivie de la projection du film *La Forêt de Mademoiselle Tang*, en présence de Denis Do, réalisateur et membre du jury. La dernière œuvre du créateur de *Funan* retrace, cette fois, une quête existentielle à travers les générations d'une seule et même famille, secouée par 200 ans d'histoire en Chine.

Des ateliers et expositions

En marge des projections, des animations permettront de se plonger dans la fabrication des films. Des sessions d'échange entre réalisateurs qui compareront leur méthode de création seront accessibles au public. Autres options : des ateliers de découvertes du cinéma et deux expositions sur la recherche graphique des réalisateurs Jérémie Périn et Benoît Chieux.

En savoir plus :
festival-film-animation.fr



Denis Do



« *Rendre le théâtre plus populaire* »

Festival
Mythos
#27

Par Sarah Sedraoui

Le festival Mythos revient pour une 27^e édition du 5 au 14 avril 2024, à **Rennes** et dans sa métropole. Entre concerts et conteurs d'histoire, la programmation est une nouvelle fois riche. Émilie Audren, programmatrice et cofondatrice de Mythos, rappelle l'essence même du festival : le théâtre.

Émilie
Audren

7 Jours. Comment s'annonce cette 27^e édition ?

Émilie Audren. Cette nouvelle édition s'annonce belle du point de vue de la fréquentation : il ne reste qu'1/3 de la billetterie à faire, certains spectacles sont d'ailleurs déjà complets, notamment Black Label (David Bobé et JoeyStarr).

Qu'est ce qui est mis en avant cette année ?

EA. Nous ne travaillons jamais par thème. La programmation est d'ailleurs assez tardive, les thèmes se dessinent au fur et à mesure. Cette année, le festival présente trois grandes lignes principales : du théâtre qui donne envie d'aller au théâtre, accessible, collectif et jubilatoire ; du théâtre ouvert sur le monde, engagé et indispensable ; des formes hybrides entre théâtre, performances et musiques pour dire le monde autrement. Nous avons pas mal de représentations qui viennent d'ailleurs, même si je laisse une place très importante aux compagnies de la région.

Comment est composé le public ?

EA. Cela a beaucoup bougé avec les années. Quand nous avons monté le festival en 1996, nous étions étudiants et 90 % des spectateurs l'étaient aussi. Petit à petit, les choses se sont équilibrées car nous avons fait venir des têtes d'affiche, ce qui a attiré le grand public. Quand le festival a eu 18 ans, nous avons la sensation que le festival vieillissait avec nous, nous avons donc fait un gros travail en interne sur ce sujet-là, notamment au niveau de la musique et des groupes de théâtre invités. Aujourd'hui, le public est transgénérationnel, avec autant d'étudiants, que de familles, c'est une fierté.

Quel est aujourd'hui le coût d'un festival tel que Mythos ?

EA. Le modèle économique de Mythos tient dans le fait que toute la partie restauration-bar permet d'alimenter la partie théâtre, qui est forcément déficitaire.



©Mythos

Ce qui me fait peur, c'est que d'année en année, nous puissions de moins en moins proposer de théâtre alors que c'est la base de notre festival. Nous avons connu une baisse significative des financements publics. Il y a quelques années, cela représentait 30 % du budget ; aujourd'hui, c'est seulement 12 %. Cette aide correspond à 280 000 euros, sur le budget total d'environ 2 millions d'euros.

Est-ce que les tarifs ont évolué ?

EA. Côté gastronomie (avec Les Toquées), volontairement, ce sont des menus assez accessibles, proposés par des chefs reconnus, voire étoilés. Nous diversifions aussi notre offre, il y a des sandwiches, également élaborés par des chefs, dont le prix est le même que pour un sandwich classique.

Sur la partie concert, nous avons un peu augmenté les pleins tarifs après l'inflation et la baisse proportionnelle des moyens publics, pour pouvoir maintenir les autres tarifs réduits, comme ceux pour les personnes disposant de la carte Sortir.

La partie théâtre est celle qui coûte le plus cher et est, par essence, déficitaire.

Mais, sur cette partie-là, nous n'avons pas augmenté les tarifs. Volontairement, car c'est l'essence même de notre festival (25 euros en plein tarif).

« L'essence même du festival », c'est-à-dire ?

EA. L'idée, c'est vraiment de rendre le théâtre plus populaire. C'est pour cette raison que nous faisons en sorte qu'il y ait le moins de freins possible économiquement. Nous parlons souvent de public « empêchés » dans notre jargon : les personnes se disent que le théâtre n'est tout simplement pas pour elles. Ce que j'aime dans notre festival, c'est que les personnes qui n'y connaissent rien découvrent du théâtre contemporain et côtoient des personnes plus « habituées ». À Mythos, je ne propose que des spectacles

qui peuvent s'adresser à tout le monde, on ne s'interdit pas de rentrer dans les émotions fortes.

Vous êtes en lien avec d'autres structures de la métropole ?

EA. Historiquement, le festival n'a pas de lieu. Nous ne sommes pas un festival « bobo » au Thabor, comme on peut souvent l'entendre. Cela n'a pas de sens de faire un festival uniquement sur un seul lieu, l'idée est de fédérer plein d'énergies différentes. Nous fonctionnons par partenariats, notamment avec le TNB, le Liberté, l'Opéra, le théâtre de la Parcheminerie, le théâtre de la Paillette, la forêt de Liffré, la Péniche-Spectacle... C'est très éclectique.

Votre coup de cœur de cette édition ?

EA. *L'Éclipse* (12h15 le 09 avril et 19h le 10 avril, ndlr), du collectif Bajour, issu de l'école du TNB. Ce spectacle vient tout juste d'être créé, en février. Huit personnes au plateau vont incarner des adolescents qui se retrouvent dans une école d'art. Petit à petit, que l'on ait 14 ou 50 ans, on rentre dans la peau de ces adolescents. Ça danse, ça chante.

Le cinsault, nouvel eldorado rouge languedocien ?

Par Gaël Herrouin

Parcourant les allées du salon Wine Paris, le plus important salon professionnel du vin au monde, quelle ne fut pas ma surprise d'y découvrir de si nombreuses cuvées rouges issues du cépage cinsault. Régulièrement présent dans les assemblages de vins rouges méditerranéens comme cépage minoritaire, il reste assez méconnu des Français.



Par sa capacité à délivrer fraîcheur, fruité intense et son accès facile du fait de son degré d'alcool moindre, le cinsault est devenu, depuis une vingtaine d'années, un cépage majeur dans l'élaboration des rosés du Sud. Celui que les Languedociens appellent "le pinot noir du Languedoc" vit désormais, en rouge, un nouvel état de grâce.

D'origine méridionale, le cinsault est essentiellement cultivé en Languedoc-Roussillon (10 624 ha en 2018) et en Provence (7 885 ha en 2018). Il a vu ses surfaces augmenter jusque dans les années 1980, pour ensuite régresser de plus de la moitié (Source : *Le Rouge et le Blanc* - n°147). À cette période, la demande de vin de table chute, tandis qu'augmente celle des vins de qualité. Or, le cinsault est travaillé avec et pour ses gros rendements et délivre peu de couleur. Il tombe donc en disgrâce (nous

sommes alors dans la période des vins "bodybuildés") au profit du grenache et de la syrah qui apportent plus de couleurs et de degrés.

Un divin cinsault sud-africain

On retrouve ce cépage bien implanté aussi au Liban. Il apporte notamment cette fraîcheur équilibrante au plus célèbre des vins libanais, le Château Musar.

Il est aussi présent au Maroc et surtout en Afrique du Sud, où il a été croisé avec le pinot noir pour créer le "cépage étendard" du pays, le pinotage. Tâchez de découvrir la cuvée Poffader de l'ultra-recherché vigneron du Swartland, Eben Sadie. Ce pur cinsault aux tanins fins et à la subtile acidité offre de somptueuses fragrances de fruits rouges mêlées à des notes d'épices orientales. Quasi introuvable mais divin ! Résistant à la chaleur et à la sécheresse, le cinsault est parfaitement adapté dans le cadre du réchauffement climatique. Par ailleurs, sa fraîcheur devient un véritable

atout face à l'effroi du consommateur devant la montée des degrés d'alcool dans les vins.

En rosé, "l'IGP Pays d'Oc Cinsault" le consacre, du fait de sa maturité précoce et de son aromatique très fruits rouges. En Provence, il est souvent présent comme cépage majoritaire au sein des assemblages rosés. C'est désormais en monocépage rouge qu'il est en train de prendre du galon. Je le connaissais à la fois capable de produire des vins de garde, comme des vins "de copain", à boire sur la souplesse et l'abondance fruitée (fraise, cerise). C'est cette dernière approche que la plupart des vignerons languedociens ont l'air de privilégier. Prenons pour exemple au Mas Conscience, la cuvée Cieux, elle offre un beau fruité sans sacrifier la matière, des tanins intégrés et une buvabilité exemplaire.

Sylvain Fadat, l'un des maîtres

J'apprécie depuis longtemps le pur cinsault de chez Sylvain Fadat au domaine d'Aupilhac. Il est pour moi un des maîtres de ce cépage et, à ce titre, je l'ai appelé avant d'écrire cette chronique.

Comme à son habitude, Sylvain Fadat met en avant le terroir avant le cépage. Il m'explique que même si le cépage est résistant à la sécheresse, il s'épanouit mieux sur des sols ayant toujours un minimum d'humidité. À l'approche des vendanges, il se méfie des pluies qui pourraient faire éclater sa peau fine et créer une pourriture acétique. Il trouve donc que son cinsault convient particulièrement à son superbe terroir des Cocalières (frais et argileux). Là encore, le fruité et la gourmandise s'invitent avec allégresse. La qualité du terroir, l'implication du vigneron, le travail en biodynamie, ensemble, créent une complexité mêlant aux parfums orientaux des notes d'herbes aromatiques. C'est un superbe "canon de vin rouge" équilibré et rafraîchissant, se substituant aisément à un vin blanc, quand les températures commencent à grimper.



Comme le souligne Yves Falmet (domaine Terres Falmet, à Creissan) qui produit des purs cinsaults depuis vingt ans : « *S'il n'est pas porté par un grand terroir et par un vigneron qui sait le cultiver, il s'emballe juste en production, et ne donne dès lors que des vins médiocres.* » (Source : *Le Rouge et le Blanc* – n°147). Et Sylvain Fadat de confirmer : « *Ce cépage est à manier avec précaution et peut parfois révéler une réduction (une odeur de "renfermé") en rouge peu agréable au nez.* »

Il est vrai qu'à Wine Paris, j'ai malheureusement aussi dégusté de nouvelles cuvées peu intéressantes, cédant à la facilité de la nouvelle mode. Dire que le cinsault devrait être cantonné à des vins gouleyants, contredit cependant certaines de mes expériences gustatives. Je pense au Château de Fonsalette, un Côtes Du Rhône vinifié par Emmanuel Reynaud à Châteauneuf-du-Pape (84). L'homme qui préside aux destinées du Château Rayas magnifie aussi bien le grenache que le cinsault. Dans ce vin, on retrouve un état de grâce, et s'il y a concentration, ce n'est pas tant dans la matière que dans l'expression aromatique. Le vin caresse littéralement le palais avec ses tanins soyeux. Libérées du domaine après un élevage très long, les bouteilles démontrent magistralement qu'un cinsault peut aisément franchir le cap du temps.

Feu tellurique et fraîcheur inouïe

Une autre cuvée m'a aussi bluffé et porte le cinsault à un niveau de garde inégalé. Il s'agit de la cuvée Capitelle de Centeilles au Clos du même nom, au cœur de l'appellation Minervois dans l'Hérault. Patricia Boyer-Domergue et sa fille Cécile ont fait de leur cinsault leur plus grande cuvée rouge. Dégusté à plusieurs reprises l'an passé, le Capitelle 1985 a été longuement macéré (huit semaines contre une moyenne d'une dizaine de jours habituellement), puis pigé* aux pieds vingt à trente fois ! Un travail qualifié "d'obsessionnel" par le domaine. Provenant d'un substrat favorable de grès largement fissuré, il délivre "un feu" tellurique, explosant dans un jaillissement de fruits fondus et de rose fanée. Au-delà de sa chaleur voluptueuse, de ses tanins enrobés, il conservait une fraîcheur inouïe, compte tenu de son âge. Sa longueur en bouche signait définitivement un vin d'une grande élégance.

Avec le cinsault rouge, il y en a donc pour tous les goûts et toutes les saisons. Attention cependant à vous approvisionner en étant bien conseillé.

*geste consistant à enfoncer le chapeau - les matières solides qui flottent au sommet de la cuve dans le moût liquide.



Gaël Herrouin : expert gradé et assermenté près le Tribunal de Commerce de Paris. Membre de la Compagnie des Courtiers-Jurés-Experts en vins (association créée en 1322, reconnue d'utilité publique par l'État). Gérant de la société Les Vins Dévoilés, créateur d'événements autour de la dégustation de vins rares. Tél. 06 68 32 91 69 / contact@lesvinsdevoiles.com

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

E-mail : annoncelegale@7jours.fr / Plateforme : <https://annoncelegale.7jours.fr>

7JOURS L'ÉCO DE LA BRETAGNE, magazine d'informations économiques habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de l'Ille-et-Vilaine. Le site 7jours.fr est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de l'Ille-et-Vilaine.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES AVIS D'ENQUETE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire général
Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral est prescrite, à la demande du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de rectification des virages de la route départementale 34 au niveau des lieux-dits Le Puits Héry/La Corvée sur le territoire de la commune de Domagné ainsi qu'une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains nécessaires au projet.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du mardi 16 avril 2024 au samedi 4 mai 2024 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable gratuitement sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (www.ille-et-vilaine.gouv.fr) et en mairie de Domagné aux heures suivantes pendant la durée de l'enquête :

- du lundi au jeudi de 9 h à 12 h
- le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- le premier samedi du mois de 9 h à 12 h

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement en mairie de Domagné.

Mme Claudine Lainé-Delurier, ingénieure du ministère de la Défense en retraite, désignée pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de Domagné

- le mardi 16 avril 2024 de 9 h à 12 h
- le vendredi 26 avril 2024 de 14 h à 17 h
- le samedi 4 mai de 9 h à 12 h

Des observations sur l'utilité publique de l'opération, ainsi que sur les limites des biens à exproprier, peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de Domagné, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de Domagné ;

- par courriel, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr en précisant en objet « DUP_DO-MAGNE_RD34 ».

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce

ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Domagné et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'utilité publique formalisée par un arrêté préfectoral ou un refus.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rennes, le 23 février 2024

Pour le préfet,

Le secrétaire général

Pierre LARREY

L247J02645

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Aménagement des Territoires et des Transitions
Pôle Urbanisme et Contractualisation
Secrétariat CDAC

AVIS

Sur recours de la SAS CARREFOUR HYPERMARCHES contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial intervenu lors de la réunion du 12 septembre 2023, la Commission Nationale d'Aménagement a rejeté le recours et émis un avis favorable à la demande d'extension d'un ensemble commercial par l'extension du Drive Intermarché, situé 5 Cap de Bonne Espérance à PLEURTUIT, sur les parcelles ZA n° 419 et 421, déposée par la SAS SODALIS 2, dont le siège social se situe 11 allée des Mousquetaires à BONDUFLE (91070) en qualité de future propriétaire, représentée par la société Immo Mousquetaires, elle-même représentée par M. Guillaume GEBERT.

Cet avis peut être consulté à la Mairie de Pleurtuit ou à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine.

L247J03692

COMMUNE DE PACÉ ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable au déclassement, en vue d'aliénation des chemins situés Secteur La Touraudière

Par arrêté en date du 27/03/2024, Le Maire de la commune de Pacé a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable en vue d'aliénation des chemins situés au secteur « LA TOURAUDIÈRE ». À cet effet, Monsieur Guy APPERE a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en Mai-

rie de Pacé, pour une durée de 15 jours consécutifs, du 29 avril au 14 mai inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepubliquechemins@ville-pace.fr ou Mairie de Pacé BP 94 138 Pacé Cedex 35741. Horaires d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00. Le Commissaire enquêteur se tiendra en Mairie aux jours et heures suivants : le 29 avril, de 10h à 12h00, le 14 mai, de 15h à 17h00. Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie et pourront être communiqués pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à toute personne qui en exprimerait la demande auprès de Monsieur Le Maire de Pacé. L'avis d'enquête publique, ainsi que l'arrêté d'ouverture d'enquête publique seront mis en ligne sur le site internet de la commune (www.ville-pace.bzh) et affichés sur les panneaux extérieurs d'affichage.

L247J03923



1ER AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À L'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL

Par arrêté n° ARR-24-017 en date du 12/03/2024, le maire de la commune de Domagné, a engagé une procédure de déclassement d'une portion du chemin rural n°134 situé au lieu-dit La Corvée, au sud-ouest de la commune.

A ce titre, une enquête publique est organisée. L'enquête publique se déroulera du 16 avril au 4 mai 2024.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en mairie de Domagné ainsi que sur le site internet : www.domagne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le 1^{er} samedi du mois, de 9h à 12h.

Madame Lainé-Delurier a été désignée pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Elle recevra les observations du public à la mairie de Domagné :

- le mardi 16 avril 2024 de 9h à 12h
- le vendredi 26 avril 2024 de 14h à 17h
- le samedi 4 mai de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Domagné et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la commissaire-enquêtrice à Commune de Domagné 8, allée Saint-Pierre 35113 Domagné ou sur le courriel : nathalie.grot@domagne.fr

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel la commissaire-enquêtrice énonce ses conclusions motivées pourra être consulté à la mairie de Domagné.

L247J03948

CONSTITUTIONS

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS
Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



AVIS

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée PO2L le 19/03/2024

Siège social : LAILLE (Ille et Vilaine) - 2 Porche du Bourrelleur ; objet : l'activité de prestations de services techniques, administratifs, commerciaux et de gestion ; l'acquisition et la gestion des participations de la société ; l'activité de holding financière, l'activité de société de portefeuille ; l'activité de société animatrice de groupe, la présidence de toutes sociétés ou groupement ; capital : 250 000 € ; durée : 99 ans.

Admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer - Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédée et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : droit de préemption des associés et agrément des cessions d'actions par le président et le directeur général.

Président : Monsieur Olivier MOLINA demeurant à LAILLE (Ille-et-Vilaine) 5 rue du Courtil du Bois ; Directeur général : Madame Patricia MOLINA demeurant à LAILLE (Ille-et-Vilaine) 5 rue du Courtil du Bois
RCS : RENNES
Pour avis

L247J03357

LE SITE WEB 7JOURS.FR EST HABILITÉ POUR LES ANNONCES LÉGALES
DU DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE (35) ET DU MORBIHAN (56)



TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe

La connaissance authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

(Jugement du 13 mars 2024)

BOUETARD Laurent, 35 Rue de Rennes, 35230 Noyal-Châtillon-Sur-Seiche, RCS RENNES 390 667 772. Boulangerie Pâtisserie. Prononce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire portant uniquement sur le patrimoine professionnel sous le numéro 2024J00154, date de cessation des paiements le 15/10/2023 désignant Mandataire judiciaire SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes, et ouvre une période d'observation expirant le 13/09/2024. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13501563126753-2024J00154

SARL ETABLISSEMENTS GUINE, 41 Boulevard de la Liberté, 35000 Rennes, RCS RENNES 569 100 126. Négoce de cuisinés et salles de bain. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563126750-2024J00152

SAS BLM ENTREPRISE ILLE ET VILAINE, Rue de la Reine Guenievre, Zac de la Perdiotais, 35410 Châteaugiron, autre établissement dans le ressort - 17 rue Garangeot 35500 VITRE, RCS RENNES 479 930 935. Vente et construction de maisons individuelles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 janvier 2024 désignant mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563126757-2024J00151

(Jugement du 20 mars 2024)

SAS CBS FILLERS, 8 Rue du 7^{ème} d'Artillerie, 35000 Rennes et actuellement : 104 bd Georges Clemenceau - 35200 RENNES, RCS RENNES 891 017 469. Vente de produits de beauté. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 septembre 2022 désignant mandataire judiciaire SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563369461-2024J00155

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 13 mars 2024)

SAS CBW IMMO, 33 Avenue Aristide Briand, 35000 Rennes, RCS RENNES 844 474 718. Maîtrise d'œuvre, accompagnement démarches administratives. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 septembre 2022, désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563126763-2024J00153

(Jugement du 20 mars 2024)

SARLU OGER GROUPE, 29 la Grée du Bléheu, 35600 Bains-Sur-Oust, RCS RENNES 794 460 188. Participations directes ou indirectes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 septembre 2022, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563369438-2024J00161

ABONNEZ-VOUS !

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 mars 2024)

SARL EURL TRADE & DEVELOPMENT AGENCY IN CREATION, 4 Rue Louis Guilloux, 35136 Saint-Jacques-De-La-Lande, RCS RENNES 884 563 602. Vente à distance / Web d'objets de décoration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 6 mars 2024, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563369449-2024J00162

SNC LA PETITE FABRIQUE, 11 Place de la Mairie, 35420 Saint-Georges-De-Reintembault, RCS RENNES 889 033 536. Bar tabac presse Retsaurant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 9 janvier 2024, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563369452-2024J00160

SAS COMPTOIR NEGOCE AUTO, 97 Rue de Rennes, 35320 Poligné, RCS RENNES 890 020 175. Vente et achat de véhicules d'occasion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 25 octobre 2023, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563369455-2024J00163

SAS BEELEARN, 2 Rue Claude Chappe, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 892 708 660. Portail internet. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 octobre 2023, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563369458-2024J00158

SAS DRS, 21 C Rue de Brocéliande, 35830 Betton, RCS RENNES 897 804 589. Vente et la location d'appareils spécialisés dans les domaines musicaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 octobre 2023, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563369464-2024J00164

SARL TY SPORTS, 6 Rue Ambroise Croizat, 35650 le Rheu, RCS RENNES 898 861 935. Conception et fabrication d'autres vêtements et accessoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 mars 2024, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563369470-2024J00159

SARL EVANEZ-VOUS, 21 Rue de la Fontaine, Zone Artisanale la Perrière, 35340 Lifré, RCS RENNES 907 630 974. Aménageur, fabricant, Installateur, loueur, revendeur de véhicules de loisirs et professionnels et de véhicules de collection. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2024, désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501563369473-2024J00165

SARL CAPUCI35, 26 Route de Fougères, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 841 466 709. Restauration rapide sur place et à emporter. A prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, sous le numéro 2024J00166 date de cessation des paiements le 15/02/2024 et a désigné liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc. Ce même jugement prononce la résolution du plan de redressement arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Rennes en date du 8/11/2023.

13501563369446-2024J00166

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 mars 2024)

KUNEY Bulent, 10 Rue Gilles Fournel, 35600 Redon. Maçonnerie. A prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, portant sur les patrimoines professionnel et personnel, sous le numéro 2024J00167 date de cessation des paiements le 20/09/2022 et a désigné liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501563369476-2024J00167

AKBULAT Cengiz, 10 Rue de Bellevue, 35600 Redon, RM 423 937 309. Maçonnerie Gros Oeuvre. A prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée portant uniquement sur le patrimoine professionnel, sous le numéro 2024J00156 date de cessation des paiements le 20/09/2022 et a désigné liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501563369478-2024J00156

AGGUL Ahmet, 5 Villa de Moravie, 35200 Rennes, RM 399 013 655. Maçonnerie. A prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée portant uniquement sur le patrimoine professionnel, sous le numéro 2024J00157 date de cessation des paiements le 20/09/2022 et a désigné liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13501563369436-2024J00157

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 13 mars 2024)

SARL PSH, Lieu-Dit Bellevache, 35240 le Theil-De-Bretagne, RCS RENNES 802 191 726. Holding. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes.

13501563252480-2022J00271

SAS LDP SERVICES, 7 Allée des Garennes, 35160 Montfort-sur-Meu, RCS RENNES 829 351 741, RM 829 351 741. Rénovation, isolation, traitements des sols, Menuiseries. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501563252483-2022J00260

(Jugement du 20 mars 2024)

EIRL CALES OLIVIER, 1 Avenue Bertrand Duguesclin, 35490 Sens-De-Bretagne, RCS RENNES 821 406 873. Café. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501563369441-2022J00295

FAILLITE PERSONNELLE

(Jugement du 12 mars 2024)

FLYNN Dean, 5 Rue du Manoir de Servigné, Chez Modulobox, 35000 Rennes, RM 882 215 478. Terrassement. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de M. FLYNN Dean pour une durée de 15 ans.

13501563252488-2023J00063

CONVERSION REDRESSEMENTS JUDICIAIRES EN LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 13 mars 2024)

JOUEAUT Christophe, 16 Rue du Temple, Lotissement du Trésor, 35680 Bais, RM 844 779 108. Travaux D'Installation Électrique Dans Tous Locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501563126769-2023J00404

SAS YoGoKo, 1a Avenue de Belle Fontaine, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 803 185 735. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501563126760-2023J00397

SARL BREIZHCOOK, 1 Place Simone de Beauvoir, 35000 Rennes, RCS RENNES 850 668 948. Brasserie, restauration, activités connexes ou accessoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes.

13501563126766-2024J00071

(Jugement du 20 mars 2024)

SAS FAYAD, 13 Rue de Bray, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 879 283 554. Revêtement mur et sol, chauffage, isolation en sous-Traitance, travaux de plomberie et électricité en sous-Traitance. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501563470146-2024J00048

CONVERSION REDRESSEMENTS JUDICIAIRES EN LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 mars 2024)

SARL CARROSSERIE ACB, la Bliiniere, 35680 Bais autre établissement : route de Rennes - 35130 LA GUERCHE DE BRETEAGNE, RCS RENNES 898 615 067. Entretien, réparation carrosserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes.

13501563369467-2023J00256

SAS W.C.C., 4b Rue de l'Épine, Zone Artisanale de l'Hermitière, 35230 Orgères, RCS RENNES 807 745 302, RM 807 745 302. Pressage de disques vinyles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 29 mars 2024.

13501563470141-2023J00194

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Jugement du 19 mars 2024 - Clôture pour insuffisance d'actif

SAS PEPITTE, 92 Avenue Charles de Gaulle, Centre Wojo Neuilly 92, 92200 Neuilly-Sur-Seine, RCS NANTERRE 844 383 323. Traitement de données, hébergement et activités connexes.

13501563049961-2019B02627

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Jugement du 22 mars 2024 - Liquidation judiciaire

SARL REZOLIA GRAND OUEST, 20 Rue de l'Europe, 56400 Plougoumelen, RCS LORIENT 820 037 596. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement du Tribunal de Commerce de Lorient en date du 22/03/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité autorisée jusqu'au 05/04/2024. Liquidateur judiciaire : FIDES prise en la personne de Maître Bernard CORRE 1 rue Honoré d'Estienne d'Orves 56100 Lorient.

13501563533428-2022B03297

COUR D'APPEL DE RENNES TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

Par jugement en date du 25 Mars 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a :

- prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

ARCHIPRIM SARL, activités d'architecture, identifiée au RCS de RENNES sous le n° 522 605 674 1 rue de l'Horloge 35000 RENNES

- Dit que les créanciers recouvreront leur droit de poursuite individuelle uniquement dans les conditions prévues par l'article L643-11 du code de commerce.

L247J03954

Par jugement en date du 25 Mars 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a :

- prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SELJOB, S.A.S.U. identifiée au RCS de RENNES sous le n° 949 058 879, 2 rue du Champ Haignon 35320 LE SEL DE BRETAGNE

- Dit que les créanciers recouvreront leur droit de poursuite individuelle uniquement dans les conditions prévues par l'article L643-11 du code de commerce.

L247J03955

Par jugement en date du 25 Mars 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a :

prononcé l'ouverture de la procédure de sauvegarde de : **Fabrice MEUR**, entrepreneur individuel, négociant en achat et vente d'occasion et machines de travaux publics et motoculture, identifié au RCS de RENNES sous le n° 894 070 614 7 rue du Général 35140 ST GEORGES DE CHESNE portant sur ses deux patrimoines.

Désigné la SELARL GOPMJ, prise en la personne de Me Pauline COLLIN, 4 mail François Mitterrand 35000 RENNES, en qualité de mandataire judiciaire.

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du mandataire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J03957

Par jugement en date du 25 Mars 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de :

I'PULSION, association, activités de club de sports (zumba), par adhésion volontaire - enregistrée sous le n° RNA W352002098 et sous le n° SIREN 813 664 133, dont le siège social est sis 52 rue du Pré Muré 35580 GOVEN

Fixé la date de cessation des paiements au 31 Août 2023.

Désigné la société de mandataires judiciaires ATHENA, prise en la personne de Maître Charlotte THIRION, 20 rue d'Isly 35000 RENNES, en qualité de liquidateur judiciaire :

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J03958

Par jugement en date du 25 Mars 2024, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée de **TEMPO STUDIO SARL**, identifiée au RCS de RENNES sous le n° 919 750 992 activités de cours de yoga sur de la musique urbaine, cours de danses ; location du studio à des professeurs de danses indépendants, 13 A quai d'Ille-et-Rance 35000 RENNES

Fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 31 Juillet 2023.

Désigné en qualité de liquidateur judiciaire la SelarI ATHENA, prise en la personne de Maître Charlotte THIRION, 20 rue d'Isly 35000 RENNES ;

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce

L247J03959

WWW.7JOURS.FR

SELARL MATHIEU DEBROISE

Avocat
1 Place de Bretagne
35000 RENNES
Tél. 02 22 91 07 60
Fax. 02 22 91 07 61

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Article R322-31 du code des procédures civiles d'exécution
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de RENNES.

A LA REQUÊTE DE :

La Société DAVID GOÏC & ASSOCIES, SELARL immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 834 941 197, dont le siège social est 39, rue du Capitaine Maignan 35000 Rennes, Société de Mandataires Judiciaires prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD par remplacement de Maître Isabelle GOÏC, agissant en qualité de liquidateur judiciaire de La société KOTAN BATIMENT, SARL inscrite au RCS de Rennes sous le numéro 414 109 363 dont le siège social est 4, rue du Passavent - ZAC Val D'Orson - 35770 VERN SUR SEICHE, représentée par Monsieur Murat KOTAN ;

Ayant pour avocat, Maître Mathieu DEBROISE, SELARL d'Avocats inscrit au RCS de RENNES sous le n°519 082 747, prise en la personne de Maître Mathieu DEBROISE, Avocat au Barreau de RENNES - y demeurant 1, Place de Bretagne 35000 RENNES.

Il sera procédé à la mise en vente forcée par adjudication aux enchères publiques devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES au lieu ordinaire des dites audiences, siègeant Cité Judiciaire 7 rue Pierre Abélard 35000 RENNES, d'un immeuble situé :

COMMUNE DE LANGON (ILLE-ET-VILAINE) LIEUDIT LE CLOS

UN TERRAIN À BÂTIR, FIGURANT AU CADASTRE SOUS LES RÉFÉRENCES SUIVANTES :

Section : ZS Numéro : 62 Lieudit : Le Clos Contenance : 01ha 13a 80ca
Ainsi qu'il résulte d'un extrait de la matrice cadastrale délivré par le Centre des Impôts Fonciers de RENNES, lequel a été joint à la requête présentée au Juge Commissaire.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attachées, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve. (R 321-3 5° CPCE)

Un procès-verbal de description des lieux a été établi par la SELARL NEDELLEC ET ASSOCIES, Commissaires de Justice à RENNES, en date du 26/12/2023.

Ce procès-verbal de description remplit les conditions requises par les articles R322-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution.

Ce procès-verbal de description des lieux est annexé au cahier des conditions de vente.

L'ensemble immobilier sus désigné sera adjugé le :

JEUDI VINGT-TROIS MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX HEURES (JEUDI 23/05/2024 A 10H00)

à l'audience de Madame le Juge de l'exécution
du Tribunal Judiciaire de RENNES
Cité judiciaire - 3^{ème} étage
7 rue Pierre Abélard 35000 RENNES

SUR LA MISE À PRIX DE 94.000, 00 € (QUATRE VINGT QUATORZE MILLE EUROS)

outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente, déposé au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

* au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES - Cité judiciaire 3^{ème} étage 7 rue Pierre Abélard 35000 RENNES

*et au cabinet de Maître Mathieu DEBROISE, SELARL, Avocat au Barreau de RENNES demeurant 1, Place de Bretagne 35000 RENNES

Deux visites seront organisées par la SCP NEDELLEC ET ASSOCIES, Commissaires de Justice à RENNES,

LE MERCREDI 17 AVRIL 2024 DE 15H00 À 16H00 ET LE JEUDI 18 AVRIL 2024 DE 09H30 À 10H30 SUR PLACE ET SANS RENDEZ-VOUS.

L247J03892

VOS ANNONCES LÉGALES DANS TOUTE LA FRANCE

7j/7j & 24H/24H
www.7jours.fr



EVOLIS AVOCATS
40 Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE (35230) du 21 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI KERBOLO 22**
Siège social : 79 Les Hameaux de la Rivière 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Capital social : 2.000 € représentant exclusivement des apports en numéraire

Objet :
- L'acquisition, la réception comme apports, la construction, la location, la gestion et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers ;

- La propriété et la gestion, directe ou indirecte, pour son propre compte, de tous titres de sociétés, de toutes valeurs mobilières, de tous titres de créances et autres instruments financiers.

Durée : 50 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : La SOCIETE D'INVESTISSEMENT ANGEVIN, S.A.R.L. au capital de 4.800.000 € dont le siège est à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE 79 Les Hameaux de la Rivière, identifiée sous le numéro 437 628 423 RCS RENNES,

Cession de parts : Les parts sociales se transmettent librement entre associés. Toutes autres cessions ou transmissions doivent être préalablement autorisées par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.

Pour avis

M. Sébastien ANGEVIN

Spécialement mandaté à cet effet par les associés fondateurs

L247J03721



EVOLIS AVOCATS
40 Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE (35230) du 21 mars 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI LA JAUNAIE 44**
Siège social : 79 Les Hameaux de la Rivière 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Capital social : 2.000 € représentant exclusivement des apports en numéraire

Objet :
- L'acquisition, la réception comme apports, la construction, la location, la gestion et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers ;

- La propriété et la gestion, directe ou indirecte, pour son propre compte, de tous titres de sociétés, de toutes valeurs mobilières, de tous titres de créances et autres instruments financiers.

Durée : 50 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : La SOCIETE D'INVESTISSEMENT ANGEVIN, S.A.R.L. au capital de 4.800.000 € dont le siège est à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE 79 Les Hameaux de la Rivière, identifiée sous le numéro 437 628 423 RCS RENNES,

Cession de parts : Les parts sociales se transmettent librement entre associés. Toutes autres cessions ou transmissions doivent être préalablement autorisées par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.

Pour avis

M. David ANGEVIN

Spécialement mandaté à cet effet par les associés fondateurs

L247J03722



Aux termes d'un ASSP en date du 16/03/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LGI**

Objet social : L'acquisition, l'administration, l'exploitation et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : La Sasserie, 35150 JANZE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES

Gérance : M. LE GOFF Romain, demeurant La Sasserie, 35150 JANZE

Pour avis

Le gérant

L247J03746



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date à NOYAL-SUR-VILAINE du 19/03/2024.

Dénomination : **2DBPC**

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer ;

Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, de gestion, au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ; Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 552000 euros

Cession d'actions et agrément : Toute cession est soumise à l'agrément des associés.

Siège social : 21, Rue de Brocéliande, Piré-sur-Seiche, 35150 PIRE-CHANCE.

La société sera immatriculée au RCS RENNES.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Monsieur Alexandre DELOURMEL, demeurant 21, Rue de Brocéliande, Piré-sur-Seiche, 35150 PIRE-CHANCE, a été nommé Président.

Pour avis.

L247J03777

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : A 2 MAINS SAP. Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associée unique. Siège social : La Meillais - 35270 COMBOURG.

Objet social : Toutes prestations multi-services à destination du service à la personne ; petits travaux de jardinage (travaux d'entretien courant des jardins et potagers), petits travaux de bricolage, entretien de la maison et travaux ménagers. La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation. Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 1.000 euros par apports en numéraire. Gérance : Philippe TERLIN sis La Meillais - 35270 COMBOURG, sans limitation de durée. RCS SAINT-MALO. Pour avis.

L247J03783

CONSTITUTIONS

EVOLIS AVOCATS
40 Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date des 24 et 26 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : KIMENNA
Siège social : 2 impasse du Clos Morin
35580 BAULON

Capital social : 1.045.000 € représentant exclusivement des apports en nature

Objet :

- La propriété et la gestion, directe ou indirecte, pour son propre compte, de tous titres de sociétés, de toutes valeurs mobilières, de tous titres de créances et autres instruments financiers, ainsi que tout acte de disposition les concernant ;

- La participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ;

- L'acquisition, la réception comme apports, la cession, la construction, la location, la gestion et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers ;

- La souscription de tout endettement par voie d'emprunt, de crédit-bail ou autrement, ainsi que la constitution de garanties sur les biens sociaux ;

- Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : M. Mickaël ROGER, né à RENNES le 29 septembre 1980, demeurant à BAULON 2 impasse du Clos Morin

Cession de parts : Les parts sociales se transmettent librement entre associés ainsi qu'au profit de leurs héritiers ou ayants droit en ligne directe. Toutes autres cessions ou transmissions doivent être préalablement autorisées par décision collective extraordinaire des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de RENNES.

Pour avis
M. Mickaël ROGER
Associé spécialement mandaté à cet effet

L247J03900

D&A

DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES
Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CEDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 21 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : ISA P
Capital : 526.590 € divisé en 52.659 parts sociales de 10 € chacune

Siège social : 55 Rue de Lorient 35000 RENNES

Objet : La Société a pour objet la détermination de parts et d'actions de société d'expertise comptable. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S. de RENNES.

Gérance : Est nommée en qualité de gérante, pour une durée indéterminée, Madame Isabelle PORTAIS épouse DU-

CHEMIN demeurant à RENNES (35000)
55, rue de Lorient.
Pour avis, la gérance.

L247J03926

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **NO-MADE AGENCEMENT**. Forme sociale :

Société A Responsabilité Limitée. Siège social : 37 La Grande Maison 35133 SAINT SAUVEUR DES LANDES. Objet social :

La pose de tous types de menuiseries et agencement de tous locaux par voie de sous-traitance ; Commercialisation de tous produits liés à la pose et montage de menuiseries ; La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation ; Toutes prestations de services au profit des sociétés ou groupements dans lesquels elle détient une participation ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 1.000 euros par apport en numéraire. Gérance : M. Vincent HEURTIER sis 37 La Grande Maison 35133 SAINT SAUVEUR DES LANDES sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

L247J03961

MODIFICATIONS

Athéis
experts-comptables

DIAWEB

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
Siège social : 12 rue Excalibur
35410 CHATEAUGIRON
822 814 604 RCS RENNES

NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 22/02/2024, l'AGE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance

L247J02490

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS

Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiope
35000 RENNES

AMECIE GROUPE

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : CANCALE (Ille-et-Vilaine)
75 boulevard d'Armor
RCS SAINT MALO 833 641 178

AVIS

Par décision en date du 21 03 2024, les associés ont décidé de (i) substituer à la dénomination sociale «AMELIMMO» celle de «AMECIE GROUPE» et de (ii) de transférer à CANCALE (Ille-et-Vilaine) - 7 Chemin de Chevrier le siège social précédemment fixé à CANCALE (Ille-et-Vilaine) 75 boulevard d'Armor et ce à compter du même jour.

Pour avis

L247J03163

In Extenso

Experts-Comptables

EVENT TIME

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue Michel Marion
35740 PACE
951 831 999 RCS RENNES

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 20 mars 2024, l'associé unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «EVENT TIME» par «EVENTO TEMPO» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L247J03671

LG INTERNATIONAL

SAS au capital de 5000 €
Siège Social : 45 rue Lafond
35700 RENNES
907653620 RCS de RENNES

Par AGE du 19/03/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 42 boulevard Henri IV 75004 PARIS 04, à compter du 19/03/2024.

Radiation au RCS de RENNES et immatriculation au RCS de PARIS

L247J03673

AD'EX
Expertise comptable, audit & conseil

37 Rue du Bignon
35510 CESSON-SEVIGNE
02.99.51.34.51

CILU

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 28, rue Hippolyte Fillioux
35470 BAIN DE BRETAGNE
851 626 580 RCS RENNES

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social de la Société de BAIN DE BRETAGNE (35470) - 28, rue Hippolyte Fillioux à BAIN DE BRETAGNE (35470) - 4, rue Charles Ménardais, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Pour avis, la Gérance

L247J03701

INTER TECHNIQUES EQUIPEMENT

SARL au capital de 277500 €
Siège social : 6 rue du Placis
35230 BOURGBARRÉ
RCS RENNES 332235829

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/12/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 7 rue Léon Berthault 35000 RENNES à compter du 01/01/2024

Modification au RCS de RENNES.

L247J03716

Gagnez du temps

ABONNEZ-VOUS
EN LIGNE SUR
7JOURS.FR

Et recevez la newsletter
chaque semaine

ACTI-JURIS
Société d'Avocats Conseils
A.C. LAINE
1 rue de Paris - BP 51204
35512 CESSON SEVIGNE CEDEX



J3M2-STM

Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 20 000 Euros
Siège social : Parc d'activités du Bois du Maupas 35290 SAINT MEEN LE GRAND
RCS RENNES 848 227 443

AVIS DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Par décision de l'associée unique de la société J3M2-STM, SARL au capital de 20 000 €, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 848 227 443, dont le siège social est à SAINT MEEN LE GRAND (35290), Parc d'activités du Bois du Maupas, il a été constaté la cession par la société FD&CO, SARL au capital de 1.203.000,00 €, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 845 211 796 dont le siège social est à LA MÉZIERE (35520), 19 rue Arméria Lotissement Les Silènes au profit de Monsieur Dylann MARTIN, né le 14 septembre 1994, à CHARTRES (28), demeurant à GÉVEZÉ (35850), 4 résidence Elsa Triolet, de 100 parts sociales de 10 € chacune numérotées de 1 à 100, moyennant le prix de 1 000 €.

Articles 8 et 9 des statuts de la société J3M2-STM modifiés en conséquence.

Pour avis. La Gérance

L247J03764

« BKF »

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 500 Euros
Siège social : 51 Boulevard Jacques
Cartier - 35000 RENNES
Transféré : 4 rue Jean Jaurès -
35000 RENNES
RCS RENNES 894 649 987

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 22 mars 2024, le siège social a été transféré, à compter du même jour, de RENNES (35000) - 51 Boulevard Jacques Cartier à RENNES (35000) - 4 rue Jean Jaurès.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention est faite au RCS de RENNES.

Pour avis

L247J03780

NALOU DESTOCK

SARL au capital social de 3.000 €
Siège social : 7 La Ville Guillaume
35270 COMBOURG
949 538 805 RCS SAINT-MALO

Par décisions unanimes des associés du 15/03/2024, M. Killian COLLET sis 7 La Ville Guillaume 35270 COMBOURG a été nommé cogérant sans limitation de durée à compter rétroactivement du 10/03/2024.

L247J03785

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT

Aux termes d'une décision en date du 22 mars 2024, l'associée unique de la **SASU EOM 35**, au capital de 600 000 €, SIREN 323 354 928 RCS RENNES, a décidé, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024, de transférer le siège social du 34 route de Beauvais - 35500 VITRE à la Zone Industrielle La Bergerie - 49280 LA SEGUINIÈRE et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts. La Société immatriculée au RCS de RENNES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'ANGERS. Pour avis, Présidence.

L247J03788

WWW.7JOURS.FR

**EN ACHETANT CES CRABES,
VOUS EN PINCEZ
POUR LES PÊCHEURS
BRETONS.**

En toutes saisons, mangeons breton.



bretagne.bzh/mangeons-breton

MODIFICATIONS

AUTOMATISME DOMOTIQUE ETUDES FORMATION SERVICES ADEFS

Société A Responsabilité Limitée
Au capital social de 26.720 euros
Ancien siège social : 3, rue de l'Erbonnière
- 35510 CESSON-SEVIGNE
Nouveau siège social : 5, La Fauchardière
35450 VAL-D'IZE
482 715 265 RCS RENNES

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 01/01/2024, le siège social a été transféré au 5, La Fauchardière 35450 VAL-D'IZE et ce, à compter du 01/01/2024. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis.
L247J03797



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

SARL EUROCC

S.A.R.L. à associée unique
au capital de 10.000 €
Siège social : Parc d'activités de la
Richardière 35530 NOYAL-SUR-VILAINE
RCS RENNES 441 951 340

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 25 mars 2024, l'associée unique a décidé :
* de modifier la dénomination sociale de la société, qui devient, à compter du 25 mars 2024 « EUROCC ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

* de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société. L'objet de la société, sa durée et son siège social demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

FORME : La société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de société par actions simplifiée.

ADMINISTRATION : Avant sa transformation en SAS, la société était dirigée par

Monsieur Xavier FOURNIGAUULT demeurant à BALAZÉ (35500) 7, rue Courtils. Ses fonctions de gérant ont pris fin le 25 mars 2024.

Sous sa nouvelle forme, la société est administrée, à compter du 25 mars 2024, par la société TOOL HOLDING, SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est à NOYAL-SUR-VILAINE (35530) Rue des Frères Lumière - Parc d'activités de la Richardière, immatriculée au RCS de RENNES sous le n°818 213 571, nommée en qualité de Présidente pour une durée illimitée.

Pour avis, la Présidente.

L247J03806

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Dénomination : PATRIMINVEST 23 RHÔNE ALPES
Forme : SCI Siège social : 34 rue Saint-Georges, 35000 RENNES N° 949 426 365 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES
Aux termes d'une décision en date du 13 mars 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 3.750.100 euros à 3.860.100 euros
Modification des statuts : Les articles « 6.1 MONTANT DES APPORTS » et « 7. CAPITAL SOCIAL » des statuts ont été modifiés pour tenir compte de l'augmentation de capital
Mention sera portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

L247J03897

Maître Karine PANSARD

Notaire

18 Place de l'Église
35520 LA MEZIERE
Tél : 02 99 39 00 99

Karine.pansard@notaires.fr



SCI METIVIER-DUBREUCC
(Ancienne dénomination sociale)

SCI METIVIER - BERGER

(Nouvelle dénomination sociale)
Société civile immobilière
au capital de 45.700,00 €

Ancien siège social : La Haute Poterie
22630 EVRAN

Nouveau siège social : 28 ter rue des
Lavandières - 35120 LA BOUSSAC
RCS SAINT-MALO n° 435 108 469

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de deux assemblées générales des associés en date du 1^{er} février 2024,

- Les associés ont décidé de transférer le siège social de la société sis à EVRAN (22630), La Haute Poterie, à LA BOUSSAC (35120), 28 ter rue des Lavandières, à compter du 1^{er} février 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société, antérieurement dénommée SCI METIVIER-DUBREUCC, par la dénomination suivante : **SCI METIVIER - BERGER** à compter du 1^{er} février 2024, et de modifier l'article 3 des statuts.

Pour avis, la gérance.

L247J03909

ABONNEZ-VOUS !



MODIFICATIONS

SELARL « Sophie YVEN,
Notaires associés »
Immeuble INFINITY
1-3, rue du Bois Herveau
35400 SAINT-MALO
Mail : yven.sophie@notaires.fr
Tél. : 02.23.15.15.35

PB MINUS

Société par actions simplifiée
Capital de 25.000€
Parc d'affaires Edonia, Bâtiment H,
Rue de la Terre Victoria
35760 SAINT-GREGOIRE
RCS RENNES n°977.872.712

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale
extraordinaire en date du 3 novembre
2023, il a été décidé de transférer le siège
social de la société, à compter du 3 no-
vembre 2023, et de modifier corrélativement
les statuts.

Le siège social de la société :
- Qui était à SAINT-GREGOIRE (35760),
12 rue du Moulin d'Olivet
- Est désormais à SAINT-GREGOIRE
(35760), Parc d'affaires Edonia, Bâtiment
H, rue de la Terre Victoria
Mention sera faite de cette modifica-
tion au RCS de RENNES.
Pour avis.

L247J03918

APOSTROPHE BOUGIE SARL à asso-
cié unique au capital de 500€ sise 9 BIS
LA CHICAUDIÈRE 35470 PLECHATEL
890677420 RCS de RENNES, Par déci-
sion du gérant du 25/03/2024, il a été dé-
cidé de transférer le siège social au 687
LA REHAUDAIS 22350 ST MADEN. Ra-
diation au RCS de RENNES et ré-immatri-
culation au RCS de SAINT MALO

L247J03984

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Dénomination : **MAISON DES
CONSULTATIONS LES PIERRINS**
Forme : SCI Siège social : 34 rue Saint
Georges, 35000 RENNES N°949 812
002 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COM-
MERCE DE RENNES Aux termes d'une
décision en date du 11 MARS 2024, les
associés ont décidé de modifier le capital
social en le portant de 232.600 euros à
906.350 euros Modification des statuts :
Les articles « 6.1 MONTANT DES AP-
PORTS » et « 7-CAPITAL SOCIAL » des
statuts ont été modifiés pour tenir compte
de l'augmentation de capital Mention sera
portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE RENNES

L247J03997

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Dénomination : **PATRIMINVEST 24
SAINT HERBLAIN** Forme : SCI Siège
social : 34 rue Saint Georges, 35000
RENNES N° 982 450 116 RCS GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES
Aux termes d'une décision en date du 7
mars 2024, les associés ont décidé de
modifier le capital social en le portant de
100 euros à 501.000 euros Modification
des statuts : Les articles « 6.1 MONTANT
DES APPORTS » et « 7-CAPITAL SOCIAL »
des statuts ont été modifiés pour tenir
compte de l'augmentation de capital
Mention sera portée au RCS de GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

L247J04012

SERVICE
DE RELECTURE
ASSURÉ



CONJECTO

SAS au capital de 7500 €
Siège social : 1 Place de la Gare
35000 RENNES
751 506 809 RCS RENNES

Suite à l'AGE du 31/07/2023, du
certificat de dépôt des fonds établi le
13/07/2023, et du PV du Président du
31/07/2023, le capital est augmenté de 1
650 € par émission de 165 actions nou-
velles de numéraire, et porté de 7 500 € à
9 150 €. l'article 7 des statuts est modifié.
Ancienne mention : capital social est fixé à
sept mille cinq cents euros (7 500€). Nou-
velle : capital social est fixé à neuf mille
cent cinquante euros (9 150 €). POUR
AVIS. Le Président

L247J04025



GAEC RECONNU LE LONG PRE

Société civile au capital de 135 000 €
Siège social : Le Long Pré
35560 MARCILLE RAOUL
RCS RENNES 316 753 920

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant délibération du 22/03/2024,
l'assemblée des associés a décidé de
modifier la dénomination sociale qui est
désormais « LE LONG PRE ».
Modification sera faite au Greffe du TC
de RENNES.
Pour avis

L247J04028

ALTHICA

Société par Actions simplifiée
au capital de 7.500 euros
Siège social (nouveau) : VERN-SUR-
SEICHE (35770) Centre Commercial Val
d'Orson, 3 rue de l'Orson
Siège social (ancien) : VERN-SUR-SEICHE
(35770) Place de la Mairie
RCS RENNES 444 475 651

CHANGEMENT DE DIRIGEANT ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décisions de l'associé unique en
date du 27 février 2024, il a été :
- Pris acte de la démission de Monsieur
Jean-Jacques TROADEC de ses fonc-
tions de Président à compter du 27 février
2024 et nommé, en son remplacement,
la société ANTHIGO, société par actions
simplifiée, dont le siège est à VERN-SUR-
SEICHE (35770), Centre Commercial Val
d'Orson, 3 rue de l'Orson, immatriculé au
RCS de RENNES sous le numéro 418 691
465, en qualité de Président, à compter
du même jour.
- Transféré le siège social à VERN-SUR-
SEICHE (35770), Centre Commercial Val
d'Orson, 3 rue de l'Orson, à compter du
27 février 2024.
Mention en sera faite au RCS de
RENNES.
POUR AVIS, Le Président

L247J04029

SOHIER, EUROL au capital social de
7.607,21 €
Siège social : 28, Rue Saint-Hélène 35000
RENNES
329 163 760 RCS RENNES

Par décisions de l'Associée unique du
31/12/2023, il a été pris acte de la démis-
sion de Mme Pascaline BELLEBON sis
8 rue des Frères 35132 VEZIN-LE-CO-
QUET de ses fonctions de Cogérante de

la Société à compter de ce même jour,
sans procéder à son remplacement. RCS
RENNES. Pour avis.

L247J04034

TUP

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Amaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Suivant déclaration du 26.03.2024,
CEGEA HOLDING, S.A.R.L.U. au capital
de 1.000 €, ayant son siège à RENNES
(35700), 90 bis rue de Fougères, RCS
RENNES 847 716 024, a déclaré dis-
soudre CEGEA REAL, S.A.S.U. au capital
de 1.000 €, ayant son siège à RENNES
(35700), 90 bis rue de Fougères, RCS
RENNES 850 653 882, en application de
l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Les créanciers de CEGEA REAL
peuvent faire opposition à la dissolution
dans le délai de trente jours à compter de
la présente publication ; les oppositions
devant être présentées devant le tribunal
de commerce de RENNES.

Dépôt légal : greffe du tribunal de com-
merce de RENNES.

L247J03922

DISSOLUTIONS

SCEA BRANDILY-LEGAVRE

Société civile d'exploitation agricole
Société civile
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : Pierrue 35830 BETTON
RCS RENNES 343 428 710

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire
réunie le 21/12/2023 a décidé la dissolu-
tion anticipée de la Société à compter 31
décembre 2023 et sa mise en liquidation
amiable sous le régime conventionnel
dans les conditions prévues par les sta-
tuts et les délibérations de ladite assem-
blée.

Elle a nommé comme liquidateur Ma-
dame Annick LEGAVRE, demeurant Pier-
rue 35830 BETTON, pour toute la durée
de la liquidation, avec les pouvoirs les
plus étendus tels que déterminés par la
loi et les statuts pour procéder aux opé-
rations de liquidation, réaliser l'actif, acquit-
ter le passif, et l'a autorisée à continuer
les affaires en cours et à en engager de
nouvelles pour les besoins de la liquida-
tion.

Le siège de la liquidation est fixé à
Pierrue 35830 BETTON. C'est à cette
adresse que la correspondance devra
être envoyée et que les actes et docu-
ments concernant la liquidation devront
être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquida-
tion seront déposés au Greffe du Tribunal
de commerce de RENNES, en annexe au
Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

L247J03230

PRODELEC 3

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : La Hussonnerie,
35240 LE THEIL DE BRETAGNE
Siège de liquidation :
Lieu-dit La Croix Robert
35240 LE THEIL DE BRETAGNE
812 226 603 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Par délibération en date du 31 mars
2023, l'Assemblée Générale Extraordi-
naire a décidé la dissolution anticipée de
la Société à compter 31 mars 2023 et sa

mise en liquidation amiable sous le ré-
gime conventionnel dans les conditions
prévues par les statuts et les délibérations
de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mon-
sieur Didier JAVAUDIN, demeurant au
Lieu-dit La Croix Robert 35240 LE THEIL
DE BRETAGNE, pour toute la durée de
la liquidation, avec les pouvoirs les plus
étendus tels que déterminés par la loi et
les statuts pour procéder aux opérations
de liquidation, réaliser l'actif, acquit-
ter le passif, et l'a autorisée à continuer les af-
faires en cours et à en engager de nou-
velles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au
Lieu-dit La Croix Robert 35240 LE THEIL
DE BRETAGNE.

C'est à cette adresse que la corres-
pondance devra être envoyée et que les
actes et documents concernant la liqui-
dation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquida-
tion seront déposés au Greffe du Tribunal
de commerce de RENNES, en annexe au
Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

L247J03377

REZ SERVICE

SARL au capital de 8.000,00 Euros
15 avenue Charles Tillon
RENNES (35000)
R.C.S. : RENNES 948 592 357

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision collective en date du
29/02/2024, les associés ont décidé la
dissolution anticipée volontaire de la so-
ciété à compter du même jour, et sa li-
quidation amiable sous le régime conven-
tionnel.

A été nommé comme liquidateur, Bru-
no REZENDE D'OLIVEIRA, demeurant à
ORMES (51370), 9 bis rue de Reims, avec
les pouvoirs les plus étendus pour procé-
der aux opérations de liquidation et par-
venir à la clôture de celle-ci. Le siège de
la liquidation a été fixé à ORMES (51370),
9 bis rue de Reims, au domicile du liqui-
dateur. La correspondance devra être en-
voyée et les actes et documents concer-
nant la liquidation devront être notifiés à
cette adresse.

Mention sera faite au R.C.S. de
RENNES.

Pour avis,
Le Liquidateur.

L247J03691

SSOLO

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 29, rue de l'Hôtel de Ville
35470 BAIN DE BRETAGNE
Siège de liquidation :
29 rue de l'Hôtel de Ville
35470 BAIN DE BRETAGNE
848 090 338 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision signée
électroniquement en date du 4 mars
2024, l'associée unique a décidé la dis-
solution anticipée de la Société à compter
du 4 mars 2024 et sa mise en liquidation
amiable sous le régime conventionnel.

Madame Annie MARQUER, demeurant
14 la Chutelais - 35580 LASSY, a été
nommé en qualité de liquidateur, avec les
pouvoirs les plus étendus pour réaliser les
opérations de liquidation et parvenir à la
clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 29
rue de l'Hôtel de Ville - 35470 BAIN DE
BRETAGNE. C'est à cette adresse que
la correspondance devra être envoyée et
que les actes et documents concernant la
liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquida-
tion seront déposés au Greffe du Tribunal
de commerce de RENNES, en annexe au
Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

L247J03715

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

DISSOLUTIONS



AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

La société civile immobilière dénommée « S.C.I. «GALILEE» » en liquidation Société civile immobilière au capital de 44972.45 EUROS Siège social : lieu dit Colline à SERVON-SUR-VILAINE (35530) Immatriculée au RCS de RENNES 419 538 277

Par assemblée en date du 26 mars 2024, la société susvisée, constituée pour une durée de 99 ans à compter du 16 juillet 1998, a décidé sa dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable avec effet à la date du 26 mars 2024. Et désigné Monsieur Didier NEVOUX demeurant à SERVON SUR VILAINE (35530), lieu-dit Colline, en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation c'est à dire le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé à SERVON SUR VILAINE (35530), lieu-dit Colline.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES

L247J04002

CLÔTURES



ATELIER MURMURES

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 2.000 euros

Siège social et de liquidation :
5, Chemin de Linqueniac
35190 BECHEREL
827 880 865 RCS RENNES

Par décision unanime des associés du 19/07/2023, il résulte que les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Christophe QUADOUT demeurant 5 Chemin de Linqueniac 35190 BECHEREL et déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES. Mention sera faite au RCS de RENNES. Pour avis.

L247J03813



SUIVEZ-NOUS SUR



CLÔTURES



37 Rue du Bignon
35510 CESSON-SEVIGNE
02.99.51.34.51

SUAVE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social - Siège de la liquidation :
3, La Fonchais
35580 GUIGNEN
830 281 846 RCS RENNES

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 5 mars 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Valentin AMOSSE, demeurant 3 La Fonchais - 35580 GUIGNEN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur.

L247J03895

CANTINE CLANDESTINE

SARL au capital de 3000 € Siège social :
85 Mail François Mitterrand 35000
RENNES RCS RENNES 949788814

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 26/03/2024 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme Morant Juliette demeurant 52 boulevard Jean Mermoz 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/04/2024. Radiation au RCS de RENNES.

L247J03905



AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société civile immobilière dénommée «SCI CASTELVETO», en liquidation Société civile immobilière au capital de 200 000,00 euros

Siège social à CHATEAUBOURG (35220), Chemin du Houpré Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 431 631 241

Monsieur Jean-Marc HERBERT demeurant à CHATEAUBOURG (35220), 12 rue de Vitré, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la société dénommée « SCI CASTELVETO », société civile immobilière a été clôturée le 25 mars 2024 aux termes de l'assemblée générale des associés en date du 25 mars 2024 après approbation du compte définitif, quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
Maître Marie-Pascale NICOLAZO

L247J04024

FONDS DE COMMERCE



INSERTION - CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte reçu par Me Corentine ODY-AUDRAIN, notaire associé à LA GUERCHÉ DE BRETAGNE, le 26 Mars 2024, en cours d'enregistrement au SDE de RENNES,

La Société dénommée JP FRC, Société à responsabilité limitée au capital de 5000,00 €, dont le siège est à ARGENTRE-DU-PLESSIS (35370), 14 Rue des Acacias, identifiée au SIREN sous le numéro 511323297 et immatriculée au RCS de RENNES.

Anciennement dénommée L'EPICERIE DE J.P., avec son siège social à BILLE (35133), 3 rue de Fougères.

A cédé à la Société dénommée IL-LIEN-JULIEN, Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à LANNION (22300), 1 rue des Augustins, identifiée au SIREN sous le numéro 879 030 914 et immatriculée au RCS de SAINT-BRIEUC.

Un fonds de commerce de supérette rayons multiples et notamment alimentaires, presse sis à BILLE (35133) 3 rue de Fougères, connu sous le nom commercial VIVAL.

Moyennant le prix de 190.000,00 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 144.000,00€ et au matériel pour 46.000,00€; payé comptant et quittance à l'acte.

Entrée en jouissance au 26 Mars 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à ARGENTRE DU PLESSIS (35370), 4 Mail Robert Schuman, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

L247J03956



Suivant acte électronique reçu par Maître Marc LAISNÉ, Notaire associé à Rennes, le 26 mars 2024, en cours d'enregistrement au SDE de RENNES.

La SELARL GOPMJ, mandataire judiciaire, domiciliée 4 mail F. Mitterrand 35000 RENNES agissant en qualité de liquidateur à la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la Société dénommée EJP, SARL au capital de 4000€, dont le siège est à CHARTRES-DE-BRETAGNE (35131), 66 rue du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 819677899 et immatriculée au RCS de RENNES.

A CEDE à :

La Société dénommée OLCA, SARL au capital de 1000€, dont le siège est à RENNES (35000), 6 place Pierre Landais, identifiée au SIREN sous le numéro 979289279 et immatriculée au RCS de RENNES.

Un fonds de commerce de bar brasserie - restaurant sis à CHARTRES DE BRETAGNE (35131) 66 rue du Général de Gaulle, connu sous l'enseigne L'EN-TRACTE, et pour lequel la société EJP est immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 819677899.

PRIX : SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (70 500,00 EUR).

Entrée en jouissance : le 26 mars 2024, Oppositions : Oppositions en l'étude de Maître Pauline COLLIN - SELARL GOPMJ, mandataire judiciaire à RENNES (35000) 4 mail F. Mitterrand, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion,
Maître Marc LAISNÉ

L247J03969

REGIMES MATRIMONIAUX



CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurent FRANÇOIS, Notaire membre de de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « OFFICE NOTARIAL DE ROCHEBONNE », titulaire d'un office notarial à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 16 Boulevard de Rochebonne, soussigné, CRPCEN 35085, le 21 février 2024, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE:

Monsieur Pierre Maurice CALLARD, né à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) le 30 octobre 1956, et Madame Marie-Christine Lucienne Germaine VANDENEYNDÉ, son épouse, née à SAINT-VALÉRY-EN-CAUX (76460) le 30 novembre 1956, demeurant ensemble à SAINT-MALO (35400) 7 rue Jean Marguerite.

Mariés à la mairie de VILLERS-SAINT-SEPULCRE (60134) le 4 septembre 1982 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Christian MAMEAUX, notaire à NOAILLES, le 3 septembre 1982.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire

L247J03734



CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume ABIVEN, Notaire membre de de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « OFFICE NOTARIAL DE ROCHEBONNE », titulaire d'un office notarial à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 16 Boulevard de Rochebonne, soussigné, CRPCEN 35085, le 20 mars 2024, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE:

Monsieur Jean-François Pierre Yves HEAUTOT, médecin, et Madame Corinne LOTROUS, retraitée, demeurant ensemble à RENNES (35000) 3 Ter rue Rabalais.

Monsieur est né à PANTIN (93500) le 26 mai 1959,

Madame est née à PONTIVY (56300) le 29 septembre 1963.

Mariés à la mairie de VANNES (56000) le 27 juillet 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire

L247J03741

7Jours
Fonctionne
en régie publicitaire sur
toute la France

RÉGIMES MATRIMONIAUX



7 rue de la Visitation - CS 60808
35108 RENNES CEDEX 03

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Charlotte PICARD-DAVID, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Notaires de la Visitation », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-GREGOIRE (35760), 9 bis, rue Alphonse Milon, CRPCEN 35177, le 21 mars 2024, M. Jérôme Pascal **CORBI**, né à MELUN (77000) le 11 avril 1969, et Mme Claudie Louise Thérèse **GUELLEC**, née à LORIENT (56100) le 19 septembre 1964, demeurant ensemble à CINTRE (35310) 11 rue de l'Outre Pré, mariés à la mairie de LANESTER (56600) le 8 juillet 2000 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable, ont procédé au changement de leur régime matrimonial : communauté universelle de biens présents et à venir avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire de RENNES. Pour insertion. Me Charlotte PICARD-DAVID.

L247J03750



TRENTE CINQ
NOTAIRES

TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Larhzal NASYF le 19 mars 2024,

Mr Louis Raoul Bernard CHAUVIN, né à TINTENIAC (35190) le 15 mai 1951, et Mme Evelyne Annick Aurélie ANDRÉ, née à MONTREUIL-SUR-ILLE (35440) le 10 juin 1955, demeurant ensemble à VERN-SUR-SEICHE (35770) 12, Le Peillac.

Mariés à la mairie de MONTREUIL-SUR-ILLE (35440) le 22 septembre 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adjoint à leur régime matrimonial une clause de préciput portant sur la résidence principale et les meubles s'y trouvant.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office

notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement du régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

L247J03752



OUAIRY - DE GIGOU - VEYRIER-LEBRETON
DAVY - LEGRAS - MONVOISIN
17 Rue Notre-Dame CS 90335
35503 VITRÉ Cédex

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sandrine VEYRIER-LEBRETON, notaire à VITRE, le 15 mars 2024, il résulte que Monsieur Jean Claude Alexis Marie **HERVE**, né le 1^{er} octobre 1945 à ARGENTRE-DU-PLESSIS (35370), de nationalité française et Madame Marie-France **JAVAUDIN**, son épouse, née le 10 octobre 1949 à LE THEIL-DE-BRETAGNE (35240), de nationalité française, demeurant ensemble VITRE (35500), 25 rue de Verdun, mariés à la mairie de RETIERS (35240), le 27 juin 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont aménagé leur régime matrimonial en y adjoignant une clause optionnelle de préciput en faveur du conjoint survivant en usufruit ou en pleine propriété. Les oppositions seront à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Sandrine VEYRIER-LEBRETON, notaire à VITRE (35500), 17 rue Notre Dame. En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de leur régime matrimonial au Tribunal judiciaire. Pour avis et mention. Maître Sandrine VEYRIER-LEBRETON, notaire.

L247J03756



grand-angle-betton.notaires.fr
1, rue d'Helsinki - 35830 BETTON
02 99 55 35 35

Suivant acte reçu par Me GUINES, notaire à BETTON (35) le 18/03/2024, M. Camille Pierre Ange RIAUX, né à RENNES (35) le 02/10/1955 et Mme Evelyne Annick BADOUEL, née à PLOERMEL (56) le 18/07/1959, demeurant à BETTON (35) Lieudit Boussard, initialement mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CAMPENEAC (56) le 17/08/1985, ont souhaité adopter le régime de la communauté universelle. Les oppositions sont à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me GUINES, notaire à BETTON. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire. Pour avis et mention. Le notaire.

L247J03763



OUAIRY - DE GIGOU - VEYRIER-LEBRETON
DAVY - LEGRAS - MONVOISIN
17 Rue Notre-Dame CS 90335
35503 VITRÉ Cédex

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sandrine VEYRIER-LEBRETON, notaire à VITRE, le 18 mars 2024, il résulte que Monsieur Jean-Paul Marie Fernand BLANDEAU, né le 7 août 1969 à VITRE

(35500), de nationalité française et Madame Nathalie Marie-Madeleine Jeanne CROCO, son épouse, née le 11 août 1969 à RENNES (35000), de nationalité française, demeurant ensemble à ERBREE (35500), 51 Lieudit « La Haute Ente », mariés à la mairie de SAINT-AUBIN DU PAVAIL (35410), le 9 septembre 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont aménagé leur régime matrimonial en y adjoignant une clause optionnelle de préciput en faveur du conjoint survivant en usufruit ou en pleine propriété. Les oppositions seront à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Sandrine VEYRIER-LEBRETON, notaire à VITRE (35500), 17 rue Notre Dame. En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de leur régime matrimonial au Tribunal judiciaire. Pour avis et mention. Maître Sandrine VEYRIER-LEBRETON, notaire.

L247J03770

AUTRES ANNONCES



S.C.P « Guillaume LECOQ, Sébastien LEGRAIN et Yann GRATESAC »
Notaires Associés

3 rue Chateaubriand - 35740 PACE
Bureau permanent : ZA La Morandais 2
3 rue Armand Peugeot - 35190 TINTENIAC

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 avril 2022, Monsieur André Marie Toussaint PIGUEL, en son vivant retraité, demeurant à HEDE-BAZOUGES (35630) 1 rue Alfred Anne-Duportail. Né à LA CHAPPELLE-CHAUSSEE (35630), le 5 août 1930, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à HEDE-BAZOUGES (35630) (FRANCE), le 6 février 2024, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien LEGRAIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Matres Guillaume LECOQ, Sébastien LEGRAIN, et Yann GRATESAC, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PACE (35740), 3 rue Chateaubriand, avec bureau permanent à TINTENIAC (35190), ZA La Morandais, 3 rue Armand Peugeot, le 15 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien LEGRAIN, notaire à TINTENIAC (35190) ZA La Morandais, 3 rue Armand Peugeot, référence CRPCEN : 35021, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire

L247J03977

RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF

suite à la parution de l'annonce de constitution de la société Vets+ Ouest n° L247J03440 parue le 23 mars

il y avait lieu de lire caractéristiques suivantes :

CAPITAL : Le capital de la société est variable avec un minimum de cinq cent (500) euros. Le capital souscrit à la création est de cinq milles (5.000) euros au

lieu de :

CAPITAL : Le capital de la société est variable avec un minimum de mille (1.000) euros. Le capital souscrit à la création est de cinq milles (5.000) euros.
Pour avis.

L247J03898

Office Notarial Pacé

SAS GUICHARD

NAUT - MESSAGER

14 Bd Dumaine de la Jossierie

BP 74136

35741 PACÉ Cedex



RECTIFICATIF

A L'ANNONCE PARUE LE 16 mars 2024
CESSION DE FONDS DE COMMERCE
L'IMPREVU, 3 rue du Bourg

C'est à tort et par erreur qu'il a été indiqué que les oppositions étaient domiciliées au siège de l'Office Notarial de PACE.

Suite à la cession du fonds, les oppositions sont situées à PLOUER-SUR-RANCE (22490), ZA Les Landes - CS41024, chez Maître BOULE Nicolas.
Pour insertion. Maître Josselin NAUT.

L247J03907

ADDITIFS

Additif à l'annonce L247J00949 paru le 27/01/2024 concernant la cession de fonds de commerce **MURS ET FONDS. COM/AGENCE DE LA MAISON ROUGE**, il y avait lieu d'ajouter «**Enregistrement au SIE de RENNES - Dossier 2024 00003282, référence 3504P61 2024 A 00468**»

L247J03940

MYSS FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
porté à 5.100 euros

Ancien siège social : 10 Chemin de La Rochelle 35470 BAIN-DE-BRETAGNE
Nouveau Siège social : 4 Place Féart - 35470 BAIN-DE-BRETAGNE
917 686 578 RCS RENNES

ADDITIF

suite à la parution de l'annonce n° L247J02727 parue le 02/03/2024 il y avait lieu de lire :

Par décision des associées en date du 27.12.2023, il a été décidé
- d'augmenter, à compter du 27.12.2023, le capital social par apport en nature de 5.000 euros pour
porter le capital social de 100 euros à 5.100 euros au moyen de la création de 50.000 acOons

nouvelles de 0,10 cenOmes d'euros chacune enOèremement libérées. Les arOcles 7 et 8 des Statuts ont été modifiés en conséquence.

- de transférer le siège social de la société. A compter du 27.12.2023, le siège social est transféré au
4 Place Féart à BAIN-DE-BRETAGNE (35470). L'arOcle 4 des Statuts a été modifié en conséquence.

MenOon sera faite au RCS de RENNES.
Pour avis

L247J04037

VOS ANNONCES PAR MAIL

annoncelegale@7jours.fr

Avant



Après



LE BIOFILOUL, ÇA NE CHANGE PRESQUE RIEN POUR VOUS MAIS POUR L'AVENIR ÇA CHANGE TOUT.

Le biofioul F30, nouvelle énergie contenant jusqu'à 30% de colza, est disponible pour alimenter les chaudières neuves et les pompes à chaleur hybrides F30 installées en remplacement d'une vieille chaudière fioul¹. Vous pouvez aussi convertir votre chaudière fioul au biofioul².

Changez d'énergie, sans tout changer.

Toutes les informations sur www.biofioul.info

1 Le décret n°2022-8 du 5 janvier 2022 interdit l'installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire consommant des combustibles émettant plus de 300g CO₂e/kWh PCI. Le biofioul F30 respecte ce plafond et peut donc alimenter les matériels de chauffage neufs.

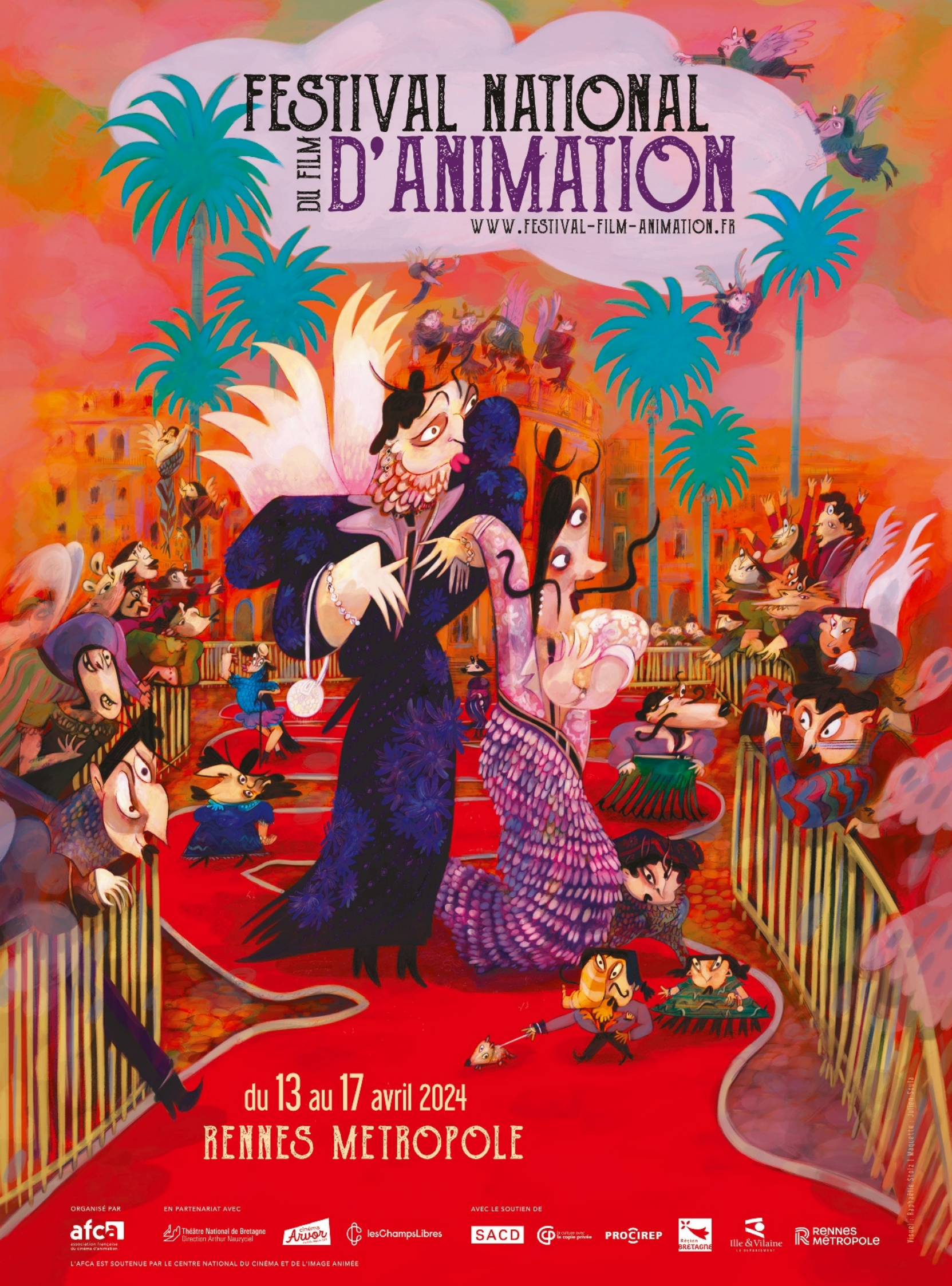
2 Sous réserve d'adaptations techniques.

 **Biofioul**
énergie des territoires

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

FESTIVAL NATIONAL DU FILM D'ANIMATION

WWW.FESTIVAL-FILM-ANIMATION.FR



du 13 au 17 avril 2024
RENNES METROPOLE

ORGANISÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LE SOUTIEN DE



Illustration : Raphaëlle Scioz, Maquette : Jillem Spola

L'AFCA EST SOUTENUE PAR LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE